



**Commission de l'Environnement, du Climat, de l'Energie et de
l'Aménagement du territoire**

**Commission des Affaires étrangères et européennes, de la
Coopération, de l'Immigration et de l'Asile**

Procès-verbal de la réunion du 21 septembre 2022

Ordre du jour :

1. Mise en œuvre de l'Agenda 2030

Uniquement pour les membres de la Commission de l'Environnement, du Climat, de l'Energie et de l'Aménagement du territoire :
2. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion jointe du 3 juin 2022
3. 7255 Projet de loi sur les forêts et portant :
 - 1° modification de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles ;
 - 2° abrogation de :
 - a) l'Édit, Ordonnance et Règlement du 14 septembre 1617 des Archiducs Albert et Isabelle sur le fait des Bois ;
 - b) l'ordonnance modifiée du 13 août 1669 sur le fait des Eaux et Forêts ;
 - c) l'ordonnance et règlement des Bois du 30 décembre 1754 ;
 - d) l'ordonnance du Conseil provincial du 25 février 1775 sur la conservation des genêts ;
 - e) l'ordonnance du Conseil provincial du 22 juillet 1775 défendant de cueillir dans les bois des fruits quelconques ;
 - f) le décret du 24 juillet 1779 concernant la glandée et le pâturage dans les bois ;
 - g) l'ordonnance du 6 février 1784 sur la conservation des jardins, haies, enclos ;
 - h) l'ordonnance du 9 mars 1789 concernant la vente des portions de bois de chauffage ;
 - i) le décret des 15-29 septembre 1791 sur l'administration forestière ;
 - j) le décret du 28 septembre au 6 octobre 1791 concernant les biens et usages et la police rurale ;
 - k) l'ordonnance royale grand-ducale modifiée du 1er juin 1840 concernant l'organisation de la partie forestière ;
 - l) l'ordonnance royale grand-ducale du 6 juillet 1843, N° 1529, concernant la vente sur pied des coupes de bois domaniales et communales ;
 - m) la loi forestière modifiée du 14 novembre 1849 ;

- n) la loi modifiée du 12 mai 1905 concernant le défrichement des propriétés boisées ;
 - o) la loi modifiée du 7 avril 1909 concernant la réorganisation de l'Administration des Eaux et Forêts ;
 - p) la loi modifiée du 8 octobre 1920 concernant l'aménagement des bois administrés ;
 - q) la loi modifiée du 30 janvier 1951 ayant pour objet la protection des bois ;
 - r) la loi modifiée du 29 juin 1972 concernant la commercialisation de bois bruts classés C.E.E.
- Rapporteur : Monsieur François Benoy

- 4. Contrat entre l'État et le Groupement énergie et mobilité qui régule les prix pétroliers au Luxembourg (suite à la demande du groupe parlementaire CSV du 15 septembre 2022)
- 5. Divers

*

Présents : M. André Bauler, M. François Benoy, Mme Myriam Cecchetti, M. Félix Eischen, Mme Stéphanie Empain, M. Paul Galles, M. Gusty Graas, M. Max Hahn, Mme Martine Hansen, Mme Cécile Hemmen, M. Aly Kaes, M. Fred Keup, M. Gilles Roth, M. Jean-Paul Schaaf, Mme Jessie Thill, M. Carlo Weber, membres de la Commission de l'Environnement, du Climat, de l'Energie et de l'Aménagement du territoire

M. Marc Goergen, observateur délégué

Mme Simone Beissel, Mme Djuna Bernard, M. Yves Cruchten, M. Mars Di Bartolomeo, Mme Stéphanie Empain, M. Paul Galles, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Fred Keup, M. Laurent Mosar, Mme Lydia Mutsch, M. Marc Spautz, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile

Mme Joëlle Welfring, Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable

M. Claude Turmes, Ministre de l'Energie

M. Franz Fayot, Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire

M. Joe Ducombe, Mme Marguy Kohnen, du Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable

M. Pedro Reis, M. Frank Wolter, de l'Administration de la nature et des forêts

M. George Lanners, du Ministère de l'Energie

Mme Rachel Moris, de l'Administration parlementaire

*

Présidence : M. François Benoy, Président de la Commission de l'Environnement, du Climat, de l'Energie et de l'Aménagement du territoire

*

1. Mise en œuvre de l'Agenda 2030

Madame Joëlle Welfring et Monsieur Franz Fayot présentent le rapport de la deuxième Revue nationale volontaire (RNV) du Luxembourg sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable et de ses 17 Objectifs de développement durable (ODD). À noter que ce rapport a été présenté devant les Nations unies en juillet 2022 lors du Forum politique de haut niveau sur le développement durable. Pour les détails exhaustifs de leur présentation, il est prié de se reporter aux documents annexés au présent procès-verbal.

Suite à cette présentation, il est procédé à un échange de vues dont il y a lieu de retenir ce qui suit :

Suite à plusieurs questions de Madame Martine Hansen (CSV), Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable précise que :

- Le « Nohaltegekeetcheck » est un outil d'évaluation interne des actes législatifs par rapport à leur impact sur le développement durable, à l'instar de la fiche financière en matière budgétaire. Le concept a été adopté en mars dernier par le conseil de Gouvernement et la méthode a encore été développée depuis lors. L'outil est dorénavant quasiment finalisé et permettra d'introduire des aspects relatifs au développement durable à un stade précoce de l'élaboration des projets de loi.
- Le nouveau Plan National concernant la Protection de la Nature (PNPN3) est en cours d'élaboration et sera adopté fin 2022. Un des objectifs qui y sera inscrit est la désignation de zones de protection nationales représentant au moins 30% des terres. Les personnes concernées par ce changement de statut en ont été informées et des consultations publiques sont ou seront organisées.
- En ce qui concerne l'objectif de transition vers une mobilité décarbonée, la politique de gestion du parc automobile de l'État fait également l'objet d'une révision quant à l'achat et l'utilisation des véhicules de fonction. Les données exactes en la matière seront fournies dans les meilleurs délais.
- Une réforme du « Règlement nitrates » est actuellement en cours, ceci en concertation avec les milieux concernés et le Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, alors qu'une importante proportion des flux de nutriments provient de l'activité agricole.

Suite à une intervention de Madame Stéphanie Empain (déi gréng), Monsieur le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire rappelle que le Luxembourg a présenté le rapport de sa deuxième RNV. Étant donné que ces rapports sont, comme leur nom l'indique, volontaires, de nombreux pays n'ont pas encore réalisé cet exercice. D'autres pays ont présenté leur premier rapport et certains ont présenté leur troisième rapport. Monsieur le Ministre précise que, d'une manière générale, la présentation luxembourgeoise a été perçue de manière positive, bien que quelques questions plus critiques aient été posées, donnant lieu à des échanges de vues intéressants et productifs.

Pour ce qui est de la méthodologie utilisée, il est signalé que le STATEC travaille actuellement sur une nouvelle modélisation. Il sera donc probablement possible de mieux cadrer nos statistiques au moment de l'élaboration du rapport de la troisième RNV.

Madame Myriam Cecchetti (déi Lénk) est d'avis que certains projets d'infrastructure, qui ne sont à ce stade pas encore concrétisés, pourraient utilement être abandonnés dans un but de protection de la nature ; elle cite en exemple le contournement de Bascharage. Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable lui répond qu'il est important de trouver un équilibre entre les besoins de la population et la protection de la nature.

Suite à une question afférente de Monsieur François Benoy (déi gréng), il est rappelé que la loi du 25 juin 2004 relative à la coordination de la politique nationale de développement durable impose l'établissement, tous les deux ans, d'un rapport national sur la mise en œuvre du développement durable, servant lui-même de base à l'élaboration du plan national pour un développement durable. Ce rapport sera beaucoup plus extensif que la RNV et sera probablement publié au cours du premier semestre 2023.

2. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion jointe du 3 juin 2022

Le projet de procès-verbal sous rubrique est approuvé.

- 3. 7255 Projet de loi sur les forêts et portant :**
1° modification de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles ;
2° abrogation de :
a) l'Édit, Ordonnance et Règlement du 14 septembre 1617 des Archiducs Albert et Isabelle sur le fait des Bois ;
b) l'ordonnance modifiée du 13 août 1669 sur le fait des Eaux et Forêts ;
c) l'ordonnance et règlement des Bois du 30 décembre 1754 ;
d) l'ordonnance du Conseil provincial du 25 février 1775 sur la conservation des genêts ;
e) l'ordonnance du Conseil provincial du 22 juillet 1775 défendant de cueillir dans les bois des fruits quelconques ;
f) le décret du 24 juillet 1779 concernant la glandée et le pâturage dans les bois ;
g) l'ordonnance du 6 février 1784 sur la conservation des jardins, haies, enclos ;
h) l'ordonnance du 9 mars 1789 concernant la vente des portions de bois de chauffage ;
i) le décret des 15-29 septembre 1791 sur l'administration forestière ;
j) le décret du 28 septembre au 6 octobre 1791 concernant les biens et usages et la police rurale ;
k) l'ordonnance royale grand-ducale modifiée du 1er juin 1840 concernant l'organisation de la partie forestière ;
l) l'ordonnance royale grand-ducale du 6 juillet 1843, N° 1529, concernant la vente sur pied des coupes de bois domaniales et communales ;
m) la loi forestière modifiée du 14 novembre 1849 ;
n) la loi modifiée du 12 mai 1905 concernant le défrichement des propriétés boisées ;
o) la loi modifiée du 7 avril 1909 concernant la réorganisation de l'Administration des Eaux et Forêts ;
p) la loi modifiée du 8 octobre 1920 concernant l'aménagement des bois administrés ;
q) la loi modifiée du 30 janvier 1951 ayant pour objet la protection des bois ;
r) la loi modifiée du 29 juin 1972 concernant la commercialisation de bois bruts classés C.E.E.

En se basant sur le document publié dans le courrier électronique n°281953, les membres de la Commission examinent et adoptent la nouvelle version des propositions d'amendements

au projet de loi sous rubrique. Ces amendements seront envoyés au Conseil d'État dans les meilleurs délais

Suite à une intervention de Madame Martine Hansen, il est précisé que :

- Le projet de loi maintient un statu quo par rapport à la situation actuelle pour ce qui est de la cueillette des baies dans les forêts et ne prévoit donc aucune sanction en cas de circulation en dehors des chemins et sentiers.
- L'article 15, paragraphe 1^{er}, de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles dispose que « dans la mesure où ils se déroulent en forêt (...), les manifestations sportives, l'emploi d'instruments sonores, ainsi que les activités de loisirs susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'environnement naturel sont soumis à autorisation du ministre ». Lorsqu'une telle demande est adressée au Ministère, il est toujours fait en sorte que l'évènement ait le moins d'impact possible sur l'environnement.

4. Contrat entre l'État et le Groupement énergie et mobilité qui régule les prix pétroliers au Luxembourg

Suite à la demande du groupe parlementaire CSV du 15 septembre 2022, Monsieur le Ministre donne des explications relatives à la composition des prix des produits pétroliers. Pour les détails exhaustifs de sa présentation, il est prié de se référer au document annexé au présent procès-verbal. Il est ensuite procédé à un échange de vues dont il y a lieu de retenir ce qui suit :

Monsieur Gilles Roth (CSV) déplore vivement ne pas avoir été en mesure de consulter en amont de la présente réunion le contrat de programme conclu entre le Ministre de l'Économie et les distributeurs de produits pétroliers. Suite à une question de sa part, Monsieur le Ministre précise que les marges nettes ne sont pas connues en détail et qu'elles varient parfois sensiblement d'un distributeur à l'autre.

Suite à une intervention de Monsieur Marc Goergen (Piraten), Monsieur le Ministre souligne que les compagnies pétrolières qui ont été visées par les critiques ne sont pas des multinationales, mais des opérateurs ou gérants de stations-service qui ont la taille d'une petite entreprise. Il est d'avis qu'à la fois le consommateur et les propriétaires/gérants des stations-essence sont mieux protégés dans le système en place qu'ils le seraient dans un système de prix libres.

Suite à une intervention afférente de Madame Myriam Cecchetti, Monsieur le Ministre confirme qu'une mutation vers l'électromobilité est actuellement explicitement en cours.

5. Divers

Par courrier du 14 septembre 2022 relatif au débat d'orientation sur le rapport d'activité annuel de l'Ombudsman, la Commission de l'Environnement, du Climat, de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire a été invitée à communiquer une prise de position au sujet dudit rapport d'activité à la Commission des Pétitions. Les membres de la Commission constatent qu'aucune remarque n'a été émise concernant les départements de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire. En ce qui concerne le département de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, les remarques de l'Ombudsman seront examinées au cours d'une prochaine réunion.

Luxembourg, le 10 octobre 2022

Procès-verbal approuvé et certifié exact



Mise en oeuvre de l'Agenda 2030

Rapport de la Revue nationale
volontaire du Luxembourg aux
Nations unies

Réunion jointe

*Commission de l'Environnement, du Climat, de l'Energie et de
l'Aménagement du territoire*

*Commission des Affaires étrangères et européennes, de la
Coopération, de l'Immigration et de l'Asile*

21 septembre 2022



- Évaluation nationale de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 demandée par les Nations unies
 - 1^e Revue nationale volontaire LU en 2017
 - 2^e Revue nationale volontaire couvre les années 2017-2022
- Élaboration et adoption par la Commission interdépartementale de développement durable rassemblant des représentants de tous les ministères
- Rôle de coordinateur du MECDD (loi du 25 juin 2004)
- Présentation du rapport par la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable et par le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire lors du Forum politique de haut niveau sur le développement durable des Nations Unies* en juillet 2022 ;
- Délégation accompagnée par une « UN Youth Delegate » du Luxembourg;
- Présentation d'une vidéo <https://environnement-download.public.lu/VNR/video.mp4> .

* principale plateforme des Nations unies pour faire le suivi et dresser le bilan sur l'Agenda 2030 et les ODD.



- 3e Plan national pour un développement durable (PNDD) « Luxembourg 2030 » et les principaux progrès accomplis dans sa mise en œuvre ;
- Stratégie générale de la Coopération luxembourgeoise « En route pour 2030 » ;
- Le développement durable et l'action climatique fondés sur les droits humains en tant que priorité du Luxembourg pour son mandat au Conseil des droits de l'homme (2022-2024)



- Renforcement de la cohérence des politiques en matière de développement durable;
- Implication et accompagnement des acteurs du territoire ;
- Une loi, un plan et une consultation citoyenne pour l'énergie et le climat ;
- Protection de la biodiversité et les ressources naturelles ;
- Lutte contre l'exclusion sociale et la pauvreté ;
- Transformation de l'économie ;
- Construction d'un écosystème de la finance durable ;
- Vers une mobilité décarbonée.



La mise en œuvre de l'Agenda 2030 concernant la société dans sa globalité

- Ateliers de co-travail avec les acteurs de la société
- Chapitre consacré aux initiatives et actions prises par les acteurs de la société, que ce soit en coordination avec des représentants du gouvernement ou de leur propre initiative
- Intervention de la « UN Youth Delegate » lors de la présentation du rapport aux Nations unies



Sur base des indicateurs suivis par le STATEC, certains* ont atteint ou dépassé leur objectif : *(mise à jour, mars 2022)*

- La part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie;
- La consommation finale d'énergie;
- Le taux d'emploi;
- L'aide publique nette au développement (montant total, en proportion du revenu national brut et montant alloué aux pays les moins avancés, en proportion du montant total d'aide au développement);
- Les émissions de gaz à effet de serre hors Système d'échange des quotas d'émission (SEQE);
- La dette publique en proportion du PIB.

*disposant d'objectifs chiffrés à l'horizon 2020



Sur des base des indicateurs suivis par le STATEC, les indicateurs dont les objectifs 2020 n'ont pas été atteints :

- Niveau des dépenses intérieures brute de R&D, en proportion du PIB
- Taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale

Il faut aussi rappeler que l'empreinte écologique/carbone du Luxembourg est élevée

* disposant d'objectifs chiffrés à l'horizon 2020



Eau :

- Accroissement du stress hydrique (changement climatique et croissance économique et démographique)

Mesures prises:

- Investissements dans les services à la population → évolution favorable à court terme pour l'assainissement des eaux ;
- Réforme du « règlement nitrates » en concertation avec MinAgri* ;
- Plan de gestion (des districts hydrographiques du Rhin et de la Meuse) pour 2021-2027 adopté par le Gouvernement en juillet 2022 ;
- Projet de loi relatif à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine soumis au Gouvernement début 2023.

*77 % des flux de nutriments proviennent de l'agriculture



Vie terrestre, protection de notre environnement et respect des ressources naturelles :

- Recul inexorable de la part des zones agricoles et forestières depuis plus de 20 ans ;
- Fragmentation du territoire

Mesures prises :

- Plus de 27% des surfaces = zones Natura 2000 ou des zones de protection spéciales (surface quasiment doublée depuis 2003) ;
- Finalisation de la mise en œuvre des plans de gestion du réseau Natura 2000 ;
- Nouveau Plan National concernant Protection de la Nature (PNPN3) sera adopté fin 2022 tient compte des recommandations de la Commission ;
- Plan national de relance et de résilience avec des investissements directs dans la nature et la biodiversité, y compris la protection des eaux souterraines et la renaturation des rivières;
- Projet de loi gestion des forêts



Consommation et production responsables :

- Stagnation de la production de déchets et statu quo pour les taux de recyclage ;

Mesures prises:

- Paquet de loi dit "Offall- a Ressourcëpak" publié le 9 juin 2022 ;
- Guide de la construction et un inventaire des déchets issus de la construction et de la démolition ;
- Projet de CTG Déconstruction et Démolition comme un outil pratique pour les acteurs publics en vue d'aligner leurs projets de déconstruction aux principes de l'économie circulaire dans le contexte des marchés publics.



- **Analyse/réforme des indicateurs de développement durable**

- **Élaboration du rapport national sur la mise en œuvre du développement durable en 2023**
 - ➔ par la Commission interdépartementale de développement durable
 - ➔ à soumettre au Gouvernement, à la Chambre des Députés et au Conseil supérieur pour un développement durable



- Participation au side event intitulé « *Building Back Better: Measuring and Enhancing Policy Coherence for Effectively Delivering on the SDGs by 2030* »* (*Ministre Welfring*)
- « Women Leaders Breakfast » organisé par la Représentation permanente de l'Allemagne (*Ministre Welfring*)
- Réunion avec la directrice adjointe d'ONU Femmes, Mme Anita Bhatia (*Ministre Welfring*)
- Echange avec la Secrétaire générale adjointe des Nations Unies, Mme Amina Mohammed (*Ministres Welfring et Fayot*)
- Échange avec Mme Sima Sami Bahou, Directrice Exécutive de ONU-Femmes (*Ministre Fayot*)
- Participation au Side Event du Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP) (*Ministre Fayot*)
- Entretiens bilatéraux avec M. Arnolfo André Tinoco, Ministre des Affaires étrangères et du Culte du Costa Rica et avec M. Uzziel Ndagijimana, Ministre des Finances et de la Planification économique (*Ministres Welfring et Fayot*)

* organisé par l'OCDE en coopération avec l'Italie, le Luxembourg et la Roumanie



Contribuer sur le plan global, à l'éradication de la pauvreté et à la cohérence des politiques pour le développement durable

Les instruments de la Coopération luxembourgeoise pour appuyer l'atteinte des ODD:

- Adoption de la stratégie globale de la Coopération « En route vers 2030 » et adoption de trois stratégies thématiques transversales (genre, environnement et changement climatique, finance inclusive et innovante)
- Mise en œuvre de l'approche pangouvernementale dans nos interventions avec nos pays partenaires (ex. Cabo Verde)
- Mise à disposition de 1 % du RNB pour l'aide publique au développement

LE LUXEMBOURG EN TRANSITION « PRÉPARER ET PRÉSERVER L'AVENIR »

Revue nationale volontaire du Luxembourg
de la mise en œuvre de l'Agenda 2030
lors du Forum politique de haut niveau sur le
développement durable (New York, juillet 2022)



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

LUXEMBOURG

SOMMAIRE

1	2017-2022 : QUELS PAS AVONS-NOUS FAITS ?	5
1.1	L'Agenda 2030, cadre de référence pour le Luxembourg.....	5
1.2	10 champs d'action prioritaires pour la politique de développement durable	6
1.3	Une gouvernance inclusive et rigoureuse	7
1.4	« En route pour 2030 », nouvelle approche pour la coopération luxembourgeoise.....	7
1.5	Une méthode de pilotage sur mesure	11
2	QUELS PROGRÈS DANS L'ATTEINTE DES ODD ?	13
2.1	La situation spécifique du pays : des défis toujours très présents.....	13
2.2	Vue d'ensemble du développement durable au Luxembourg : bilan contrasté	14
2.2.1	Visualisation globale des progrès	14
2.3	Evaluation à l'horizon 2020	15
2.4	La crise du Covid-19 et ce qu'elle a révélé au Luxembourg.....	18
3	QUELLES ACTIONS CLÉS ?	19
3.1	Renforcer la cohérence des politiques en matière de développement durable.....	19
3.2	Impliquer et accompagner les acteurs du territoire.....	20
3.3	Une loi, un plan et une consultation citoyenne pour l'énergie et le climat	22
3.4	Protéger la biodiversité et les ressources naturelles	23
3.5	Combattre l'exclusion sociale et la pauvreté	24
3.6	Transformer l'économie	27
3.7	Construire un écosystème de la finance durable.....	28
3.8	Vers une mobilité décarbonée	29
4	UN ENGAGEMENT COMMUN	31
4.1	Ateliers de co-travail : approche participative de la politique de développement durable.....	31
4.1.1	Consultations dans le cadre du Plan national pour un développement durable	31
4.1.2	Consultations dans le cadre de la RNV 2022.....	31
4.2	L'implication des citoyens est devenue la norme pour les grandes questions	32
4.2.1	Le Biergerkommitee Lëtzebuerg 2050 : une première devenue méthode de référence	32
4.2.2	Le Klima-Biergerrot : pour aller plus loin que le PNEC avec les citoyens	33
4.2.3	Pérenniser la culture de la participation	33
4.3	La jeunesse du Luxembourg auprès des Nations Unies	33
4.4	Les partenariats entre acteurs se développent	34
4.4.1	Le partenariat : un principe de base de la Coopération luxembourgeoise au développement	34
4.4.2	La coopération transfrontalière : mieux travailler ensemble	34
4.4.3	Sonder la mise en œuvre de l'Agenda 2030 dans les entreprises.....	37
4.5	Promotion des bonnes pratiques.....	37
5	LE LUXEMBOURG EN TRANSITION	38
	Conclusions politiques par le ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable et le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire.....	38

A large, stylized white number '20' is positioned on the left side of the page. The '2' is a simple, bold shape, and the '0' is a thick, dark green oval.

Le Luxembourg de 2022 n'est plus celui de 2017, année de sa première RNV. Même si, à première vue, les défis majeurs auxquels il se trouvait confronté à l'époque sont toujours bien présents, et encore davantage pour certains, il a pourtant opéré une transformation profonde de son approche en matière de développement durable. La volonté politique est là, la méthode et les outils ont été mis en place, l'ensemble des acteurs est mobilisé. Le mouvement est donc lancé, à tous les niveaux de la société et le progrès général dans la mise en œuvre des ODD est bien réel.

A large, stylized number '22' is positioned on the right side of the page. The '2' is white with a dark green shadow, and the second '2' is dark green with a white shadow. Both numbers have a blue and orange horizontal bar at their base.

Impressum

Editeur responsable

Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable
Ministère des Affaires étrangères et européennes,
Direction de la Coopération au développement et de l'Action humanitaire
(© 2022)

Sur base des contributions

de la Commission Interdépartementale de Développement Durable,
du STATEC
et de représentants des parties prenantes.

Conception rédactionnelle

Stoldt Associés

Design

Bakform

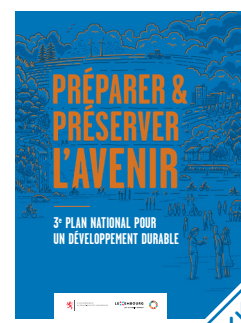
1 2017-2022 : QUELS PAS AVONS- NOUS FAITS ?

1.1 L'AGENDA 2030, CADRE DE RÉFÉRENCE POUR LE LUXEMBOURG

Depuis 2017 et sa première Revue nationale volontaire (RNV), le Luxembourg est véritablement « entré en transition » dans de nombreux domaines afin d'accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et d'avancer concrètement sur les ODD. Depuis 2019, cet agenda sert désormais de cadre au 3^{ème} Plan national pour un développement durable (PNDD). Ce document, qui porte le nom évocateur de « Luxembourg 2030 », englobe les politiques et mesures de l'ensemble des ministères et administrations. Ceux-ci, réunis dans la Commission interdépartementale de développement durable (CIDD), pilotent et évaluent leurs actions selon les ODD et les cibles qui y sont associées. Le PNDD fait aussi le lien entre la politique nationale et les engagements pris par le pays au niveau international. Mais, le secteur privé et la société civile ont également été associés aux travaux de « Luxembourg 2030 ». Depuis, la problématique de la transition vers une société plus durable a fait de grandes avancées et, outre un grand nombre d'organisations non-gouvernementales actives sur le territoire et à l'international, beaucoup d'entreprises, institutions, fédérations et associations considèrent désormais les ODD comme une référence pour leur action.

L'Agenda 2030 acquiert aussi une certaine notoriété au sein de la population. Le 3^{ème} Plan national pour un développement durable, document de 208 pages, a fait l'objet d'une version didactique beaucoup plus courte à destination du grand public afin d'en partager largement les enjeux et les visions pour l'avenir. Elle a connu et continue de connaître un grand succès, plus particulièrement dans les écoles. En septembre 2021, la 1^{ère} Klima-Expo consacrée au changement climatique et rassemblant l'ensemble des acteurs pour qu'ils se présentent au grand public a été une vraie réussite.

Enfin, depuis le cycle 2019-2020, les ODD ont été intégrés dans le « Semestre européen » (gouvernance économique européenne). La Commission européenne évalue désormais les progrès accomplis par les États membres dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030.



OUVRIR LA VOIE

Un petit pays comme le Luxembourg n'a pas beaucoup d'emprise sur le réchauffement climatique global mais peut avoir un fort impact psychologique sur le reste du monde avec des mesures emblématiques comme les transports publics gratuits (2020), l'interdiction du glyphosate (2021) ou un « check durabilité » de toutes les nouvelles lois (2022).

Le Programme National de Réforme (PNR) édité par le Luxembourg dans le cadre de cet exercice est un outil précieux pour piloter la politique macroéconomique du pays sur la voie des ODD en assurant le suivi des progrès accomplis et une coordination plus étroite des efforts menés sur le plan national.

1.2 10 CHAMPS D'ACTION PRIORITAIRES POUR LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lors des travaux de préparation du 3ème Plan national pour un développement durable et afin d'établir une corrélation étroite entre l'Agenda 2030 et « Luxembourg 2030 », il s'agissait d'évaluer au préalable quelles sont les priorités du pays au regard des défis spécifiques auxquels il est confronté.

Au sein de la CIDD, six champs d'action prioritaires avaient ainsi été établis afin de concentrer l'action du gouvernement sur les problématiques les plus aigües, chaque champ d'action étant relié à un certain nombre d'ODD et de cibles. Il s'agissait en l'occurrence des piliers :

- Assurer une inclusion sociale et une éducation pour tous
- Diversifier l'économie
- Garantir une mobilité durable
- Planifier et coordonner l'utilisation du sol
- Arrêter la dégradation de l'environnement
- Protéger le climat

Cependant, l'implication de la société civile lors de deux ateliers de co-travail organisés en février et avril 2018 qui réunissait des représentants d'ONG, associations, fédérations et entreprises, a été le lieu d'intenses débats à ce propos. Cette consultation a débouché sur l'ajout de quatre priorités supplémentaires et de modifications sémantiques sur les six piliers d'origine, enrichissant ainsi leur périmètre. Le résultat a donc fait fortement évoluer l'approche de la CIDD pour devenir la trame finale de « Luxembourg 2030 » :

1. Assurer une inclusion sociale et une éducation pour tous
2. Assurer les conditions d'une population en bonne santé
3. Promouvoir une consommation et une production durables
4. Diversifier et assurer une économie inclusive et porteuse d'avenir
5. Planifier et coordonner l'utilisation du territoire
6. Assurer une mobilité durable
7. Arrêter la dégradation de notre environnement et respecter les capacités des ressources naturelles
8. Protéger le climat, s'adapter au changement climatique et assurer une énergie durable
9. Contribuer sur le plan global, à l'éradication de la pauvreté et à la cohérence des politiques pour le développement durable
10. Garantir des finances durables

Dans « Luxembourg 2030 », chacun de ces dix piliers de l'action gouvernementale est présenté par une vision à long terme, les ODD auxquels il est relié, les cibles spécifiques visées, les mesures prévues ou engagées par chaque ministère ainsi que les indicateurs permettant d'en mesurer les progrès.

1.3 UNE GOUVERNANCE INCLUSIVE ET RIGOREUSE

Depuis la loi du 25 juin 2004 sur le développement durable au Luxembourg, le gouvernement a un organe chargé de le guider dans ce domaine. Le *Nohaltegkeetsrot* (Conseil supérieur pour un développement durable), dont les 15 membres sont issus de secteurs très divers de la société civile, est chargé d'émettre des avis (ce qu'il a fait concernant « Luxembourg 2030 »), à la demande du gouvernement ou de sa propre initiative. Il fonctionne également comme un organe de réflexion et une plateforme de concertation sur la mise en œuvre concrète par l'ensemble des parties prenantes des ODD au Grand-Duché. De par la même loi, la Chambre des Députés est également impliquée dans la démarche vers un Luxembourg plus durable. Elle s'est ainsi prononcée sur le 3ème PNDD et a émis un certain nombre d'amendements adoptés dans le document final.

La CIDD quant à elle est le cadre idéal pour permettre une vue d'ensemble des politiques en gestation ou en phase de mise en œuvre. Tous les ministères et les départements ministériels y ont un représentant. Sous la Présidence du ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, elle se réunit régulièrement et peut être saisie en fonction des sujets d'actualité. C'est elle qui supervise notamment les travaux du PNDD ainsi que la mise sur pied des indicateurs nationaux pour mesurer la mise en œuvre de l'Agenda 2030 au Luxembourg.

Dans le domaine de la Coopération au développement, il est également indispensable de ne pas perdre de vue le principe de la cohérence des politiques pour le développement et d'assurer cette veille supplémentaire relative aux prolongations de toute action vers les pays en développement, et plus spécifiquement les pays les moins avancés. Le Comité interministériel pour la coopération au développement (CID) assume cette tâche et un lien étroit est établi entre le CID et la CIDD, notamment à travers la concertation entre les points focaux désignés et la participation de ceux-ci aux plateformes ayant trait à la cohérence des politiques, afin que les deux démarches soient cohérentes et complémentaires.

1.4 « EN ROUTE POUR 2030 », NOUVELLE APPROCHE POUR LA COOPÉRATION LUXEMBOURGEOISE

La solidarité internationale, ainsi que la nécessité d'apporter des réponses aux défis communs d'un monde de plus en plus complexe et globalisé auxquels aucun pays ne saurait faire face seul, forment la base de l'engagement du Luxembourg en faveur de la coopération au développement. Celle-ci constitue un pilier essentiel de son approche 3 D (Diplomatie, Développement et Défense) en matière de politique étrangère.

Ancré dans sa Stratégie générale « En route pour 2030 » adoptée en 2018, l'objectif principal du Luxembourg en matière de coopération au développement est de contribuer à la réduction, et à terme, à l'éradication de la pauvreté extrême à travers le soutien au développement durable dans ses dimensions économique, sociale et environnementale. Plus particulièrement, le pays vise à assurer un niveau minimal de subsistance pour tous, en particulier aux plus vulnérables et défavorisés, dans un environnement basé sur les droits et offrant des chances égales de façon à ce que chaque individu puisse librement déterminer le cours de son existence. Par conséquent, le principe consistant à « ne laisser personne pour compte » (*leaving no one behind*), inscrit dans l'Agenda 2030, est au cœur de la stratégie générale de coopération luxembourgeoise qui s'articule autour de quatre thématiques prioritaires interconnectées :

- Améliorer l'accès à des services sociaux de base de qualité
- Renforcer l'intégration socio-économique des femmes et des jeunes
- Promouvoir une croissance durable et inclusive
- Promouvoir une gouvernance inclusive.

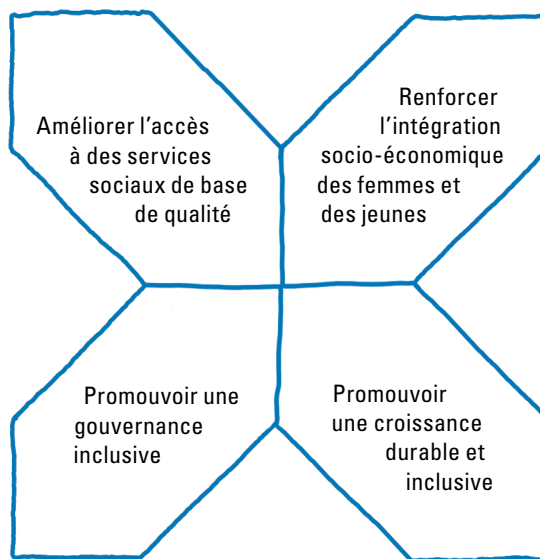
Les quatre thématiques prioritaires sont donc étroitement alignées sur l'Agenda 2030 et visent en particulier à contribuer à des progrès dans les 12 ODD suivants : ODD1 - pas de pauvreté, ODD2 - Faim « zéro », ODD3 - Bonne santé et bien-être, ODD4 - Education de qualité, ODD 5 - Egalité entre les sexes, ODD6 - Eau propre et assainissement, ODD7 - Energie propre et à un coût abordable, ODD8 - Travail décent et croissance économique, ODD10 - Inégalités réduites, ODD13 - Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques, ODD16 - Paix, justice et institutions efficaces, ODD17 - partenariats pour la réalisation des objectifs.

L'ensemble des actions de la coopération au développement du Luxembourg se caractérise par une approche multi-acteurs et par l'intégration systématique de trois priorités transversales – les droits humains, l'égalité des genres et la durabilité environnementale. Plus particulièrement, ces actions s'appuient sur une expertise acquise au fil du temps dans les secteurs de l'éducation/formation professionnelle, de la santé de base et du développement, tout en cherchant à intégrer des instruments innovants et des nouveaux domaines d'intervention dans lesquels le Luxembourg peut apporter une valeur ajoutée, notamment en tant que centre financier de renommée internationale ainsi que dans le secteur des technologies de l'information et de la communication.

En 2021, le Luxembourg a également adopté deux stratégies afin de favoriser l'intégration plus systématique des priorités transversales liées à l'égalité des genres et à la durabilité environnementale.

Afin de maximiser son impact et d'atteindre son objectif général, le Luxembourg a notamment pris les engagements de :

- Maintenir un objectif d'aide publique au développement (APD) de 1% de son Revenu national brut (RNB) avec une concentration sur les pays les moins avancés. Le Luxembourg continue à fournir une APD non liée sous forme de dons, à laquelle s'ajoutent le financement climatique international et l'accueil de réfugiés au Luxembourg (principe de l'additionalité de l'aide).
- Poursuivre la mise en œuvre d'une approche pangouvernementale (*whole-of-government approach*) des actions de développement et renforcer la cohérence des politiques.
- Promouvoir les principes de l'efficacité du développement, à savoir, l'appropriation des priorités de développement par les pays en voie de développement, l'orientation vers les résultats, des partenariats de développement inclusifs et la transparence ainsi que la redevabilité réciproque.
- Promouvoir l'innovation pour le développement, notamment à travers des approches et instruments innovants dans les domaines où le Luxembourg dispose d'un avantage comparatif. Dans cet ordre d'idées, le Luxembourg s'est doté, en 2021, d'une stratégie pour le financement inclusif et innovant.
- Développer et faciliter des partenariats de développement durable, associant les organisations internationales et multilatérales, la société civile, les centres universitaires/de recherche, ainsi que le secteur privé.



UN POINT CENTRAL : LES DROITS HUMAINS

Les objectifs du développement durable et les droits humains sont inextricables, les uns ne peuvent être réalisés sans la réalisation des autres. Dans le cadre de son mandat au Conseil des droits de l'homme pour 2022-2024, le Luxembourg a fait du développement durable et de l'action climatique fondés sur les droits humains l'une de ses quatre priorités. Au sein des enceintes des Nations Unies, l'action du Luxembourg s'inscrit dans la réalisation des objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 et vise la protection des différents droits humains susceptibles d'être remis en cause par les effets du changement climatique, tels que le droit à un environnement sûr, propre, sain et durable, le droit à l'alimentation, le droit à l'eau potable, ainsi que le droit au meilleur état de santé possible. Le Luxembourg est le co-président du groupe d'amis « Enfants et objectifs du développement durable », à travers lequel les Etats membres s'engagent pour un avenir durable pour chaque enfant.

Le Luxembourg poursuit également une politique ambitieuse en matière d'action climatique, soulignant le lien très fort entre le développement durable, la lutte contre le changement climatique et le respect des droits humains à l'échelle de la planète. Il s'engage pour une approche du développement basée sur les droits qui reconnaît l'importance du droit au développement. Il continue également d'accroître les ressources allouées à la lutte pour la protection de l'environnement et contre les effets négatifs du changement climatique, selon une démarche inclusive qui tient compte du principe de « ne laisser personne pour compte ».

Reconnaissant le rôle important que jouent les entreprises dans la réalisation des ODD et la mise en œuvre du programme de développement durable à l'horizon 2030, le Luxembourg a mis en place deux plans d'actions nationaux successifs « Entreprises et droits de l'homme ». En effet, le respect des droits humains au sein des entreprises et sa prise en compte dans les activités des entreprises et les chaînes de valeur et d'approvisionnement sont indispensables au développement durable et à la réalisation des ODD. A travers ses deux plans d'actions nationaux, le Luxembourg vise à mettre en œuvre les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits humains.

Le racisme et les discriminations ethno-raciales au Luxembourg

Réalisé par les deux instituts de recherche LISER et CEFIS sous la coordination du ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, ce rapport vient notamment combler un manque de données en matière d'égalité perçue et de discriminations ressenties permettant de mettre en place des politiques fondées sur des faits empiriques. Ayant placé l'accent sur les principaux domaines de la vie sociale des résidents (emploi, logement, santé, école, éducation, administrations publiques, etc.), le rapport reflète la réalité du vivre-ensemble et de l'intégration dans la société de facto pluriculturelle du Luxembourg. Il tire des conclusions, propose des pistes concrètes d'amélioration et livre un riche matériau de réflexion pour l'action.

PAYS ENGAGÉ POUR DES POLITIQUES MIGRATOIRES HUMAINES

Comme membre de l'Union européenne et, pour le mandat 2022-2024, du Conseil des droits de l'homme, le Luxembourg porte une attention particulière à la dimension humaine des flux migratoires et à la protection des droits humains de tous les migrants, quel que soit leur statut.

Ayant rejoint l'année dernière l'initiative des « pays champions » pour la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, son objectif est de renforcer la coopération internationale en matière de migration. Il a ainsi apporté en 2021 une contribution au fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les migrations. En 2022, il a co-facilité les consultations intergouvernementales de la première Déclaration sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Pacte mondial.

Situé au cœur de l'Europe, le Luxembourg se distingue par son dynamisme migratoire. Près de la moitié de la population résidente est d'origine étrangère, à savoir 54.890 ressortissants de pays tiers (9%) et 244.165 citoyens de l'UE (38%). Ainsi, au cours des dix dernières années, la croissance démographique est due à un peu plus de 80% aux migrations internationales.

Dans le domaine de l'intégration, le gouvernement continue à mettre en œuvre le Plan d'action national pluriannuel d'intégration de 2018, notamment par :

- le renforcement des actions d'intégration au niveau communal
- le Contrat d'accueil et d'intégration (CAI) qui vise à promouvoir l'intégration et la participation des migrants à la vie sociale, économique et politique
- l'accès à l'éducation et aux services de santé pour tous les migrants, quel que soit leur statut migratoire.

Les lois du 8 mars 2017 et du 4 décembre 2019 ont assoupli les conditions d'emploi, d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers, tout en facilitant l'accès à la nationalité luxembourgeoise aux étrangers vivant dans le pays, qui peuvent désormais demander leur naturalisation après 5 ans de résidence.

1.5 UNE MÉTHODE DE PILOTAGE SUR MESURE

L'Institut national de la statistique et des études économiques (STATEC) a reçu pour mission de centraliser les données utiles au suivi des ODD, de veiller à l'application correcte des méthodes de calcul, de compiler et publier les indicateurs de suivi nationaux. L'évaluation menée annuellement en janvier vise à caractériser, sur base d'une échelle à quatre niveaux, le progrès réalisé par chacun des indicateurs sélectionnés dans le cadre de l'Agenda 2030 vers plus de durabilité, et cela à la fois sur le court terme (période récente de 5 ans) et à long terme (période de 15 ans).

Au total, 124 cibles ont été jugées pertinentes pour le Luxembourg par la CIDD (dont le STATEC fait partie) sur les 169 cibles établies en 2015 au niveau mondial par l'ONU.

Le tableau suivant explique l'échelle d'évaluation des indicateurs, selon que ceux-ci possèdent un objectif national ou non. Ainsi par exemple, si l'évolution sur un an d'un indicateur sans objectif national chiffré se situe entre 0 et 1%, l'indicateur est classé plutôt favorablement (vert clair). Au-delà de 1%, l'évolution est clairement favorable (vert foncé). La classification de l'indicateur s'inverse à la baisse. Orange pour les valeurs situées entre 0 et -1% et rouge en deçà. Une moyenne arithmétique est ensuite effectuée sur 5 ans (court terme) et 15 ans (long terme).

Evaluation	Code couleur	Indicateur avec objectif national	Indicateur sans objectif	Indicateur de coopération
Clairement défavorable	Rouge	<0%	< -1% par année	Budget positif sur moins de 50% de la période
Modérément défavorable	Orange	0%-80%	Entre 0% et -1% par année	Budget positif entre 50% et 75% de la période
Pas ou modérément favorable	Vert clair	80%-95%	Entre 0% et +1% par année	Budget positif sur plus de 75% de la période
Clairement favorable	Vert foncé	>=95%	>+1% par année	Budget positif et croissant sur plus de 75% de la période

En 2022, le STATEC a également réalisé une évaluation globale du progrès accompli pour chacun des ODD. La méthodologie actuelle consiste à calculer la moyenne arithmétique des progrès accomplis pour chacun des indicateurs au sein d'un ODD (ce qui sous-entend un poids équivalent pour tous les indicateurs).

L'absence d'évaluation de certaines cibles (indicateurs encore à définir ou en développement) s'explique par le problème de disponibilité et de fiabilité des données concernées, d'autant plus en raison du recul nécessaire à l'évaluation (minimum 5 ans).

De manière générale, l'enjeu que représente l'accès à des données fiables et diversifiées dans l'ensemble des secteurs est stratégique pour le pays. Le gouvernement et les acteurs impliqués en sont de plus en plus conscients. Cela nécessitera d'investir massivement dans le développement des ressources humaines consacrées à la question de la génération, du traitement et du croisement de données publiques et privées.

LES GRANDS DÉFIS DU LUXEMBOURG AUJOURD'HUI



Territoire du Luxembourg =
2.586 km², un pays et une
économie très ouverts

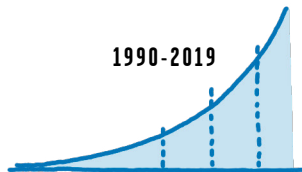
Développement démographique très important



645.397

habitants
(au 1^{er} janvier 2022)

1990-2019



+47 %

accélération depuis 2001



950.000

estimation pour 2050

Diversité de la population et cohésion sociale



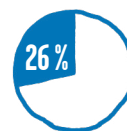
170

nationalités
différentes



47,2 %

de la population
n'ont pas la
nationalité
luxembourgeoise



26 %

464.486

emplois, dont 26 %
occupés par des
Luxembourgeois
(au 4^{ème} trimestre
2021)



215.967

travailleurs
frontaliers
(au 4^{ème} trimestre
2021)

Économie dynamique mais centrée sur un seul secteur économique

2,6 %/an



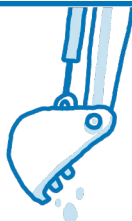
2010-2021

croissance du PIB en moyenne

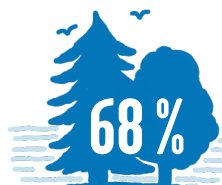


25,2 % du PIB issu
d'activités financières (2021)

Pressions sur l'environnement et le climat



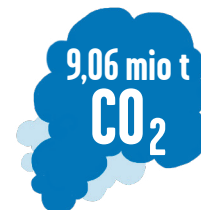
Dynamique:
d'artificialisation :
170 ha/an,
0,46 ha/jour
(2007-2018)



68 %
des habitats
naturels couverts
par la directive
« Habitats » dans un
état non-favorable



1/2
des masses d'eau
souterraines en
mauvais état
chimique = menace
sur la sécurité
d'alimentation en
eau potable



9,06 mio t
CO₂
émissions de gaz à
effet de serre
en 2020
(sans LULUCF)

2

QUELS PROGRÈS DANS L'ATTEINTE DES ODD ?

2.1 LA SITUATION SPÉCIFIQUE DU PAYS : DES DÉFIS TOUJOURS TRÈS PRÉSENTS

Pour juger de l'évolution des ODD au Luxembourg depuis la dernière RNV, on ne peut faire abstraction de la situation spécifique du pays, qui constitue sa force mais aussi sa faiblesse. Au cours des dernières décennies, un développement économique dynamique a permis de générer de la richesse afin de pouvoir procéder aux transferts sociaux, d'investir dans des infrastructures modernes et de garantir la qualité de vie des citoyens ainsi que la prospérité du pays. La croissance de l'économie a été forte et ininterrompue ces dernières années, en faisant abstraction de l'année 2020 qui a connu une récession (-1,8%), et de presque 7% en 2021.

Le dynamisme démographique, qui est corrélé à ce dynamisme économique, même s'il a été momentanément tempéré par la pandémie de Covid-19, ne s'est pas démenti depuis 2017, bien au contraire. Essentiellement due à l'arrivée de nombreux expatriés attirés par l'attractivité économique du pays et son marché de l'emploi, la croissance de la population est de près de 2% par an en moyenne au Luxembourg (l'immigration représentant 80% de cette croissance). En parallèle, le nombre de travailleurs frontaliers augmente (environ 216.000 non-résidents sur un total d'actifs de 464.000 fin 2021, soit environ 43% de l'emploi intérieur), avec des défis surtout en matière de mobilité.

Les multiples effets positifs de cette croissance pour la vitalité du pays, sa diversité culturelle, en termes d'emploi, de recettes publiques et de niveau de vie se voient atténués ces dernières années par un certain nombre de risques et de défis. La hausse rapide des prix des logements (et leur abordabilité) soulève des inquiétudes et pourrait poser des risques pour l'attractivité du pays. Le développement démographique et économique a également comme conséquence une demande accrue en mobilité. Pour 2035, il faudra pouvoir gérer 40 % de déplacements supplémentaires par rapport à 2017. De plus, le besoin en infrastructures augmente aussi en conséquence, que ce soit dans la santé, l'éducation, le logement ou les transports, pesant à leur tour sur le besoin en ressources.

Impactée par le changement climatique à travers ses forêts en état de détresse avancé et les épisodes accrus d'inondation, les défis en matière de protection de l'environnement naturel persistent. Ce développement économique et démographique a des répercussions sur la qualité des ressources naturelles (eau, air, sol). Il s'agit de garantir à l'avenir la disponibilité de sols pour toutes les affectations requises, assurer la qualité des eaux et la sécurité d'alimentation en eau potable. Face à un niveau de consommation important et son impact sur les émissions de gaz à effet de serre, il s'agit d'accentuer les efforts en matière d'action climatique. Cela notamment dans le secteur des transports représentant plus de 60 % de la réduction des émissions, et qui est dominé par la demande de carburant des non-résidents.

Des défis en matière de réduction des inégalités persistent également. Il s'agit notamment de diminuer le taux de chômage des jeunes et le risque de pauvreté pour les familles monoparentales.

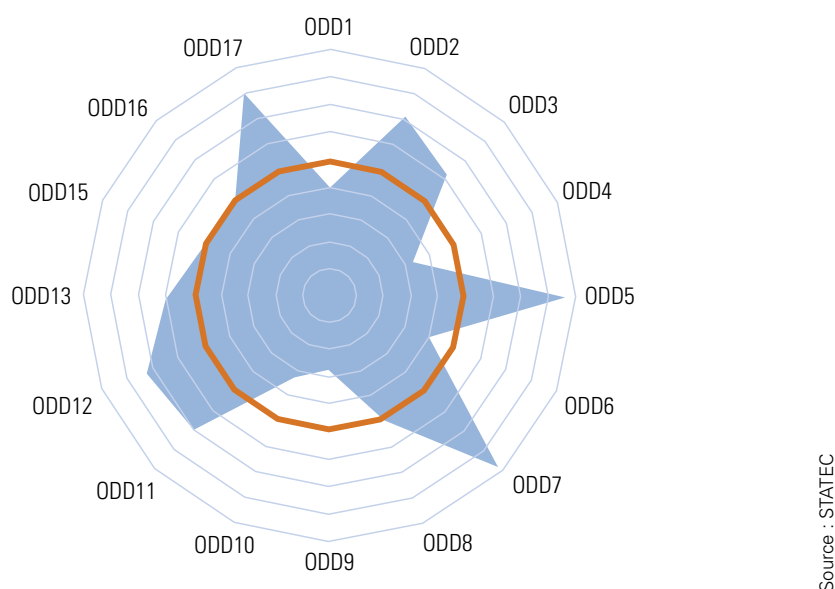
Se pose dès lors la question de savoir comment le Luxembourg pourra continuer à prospérer, engendrant et combinant à la fois richesse et bien-être, tout en minimisant les externalités négatives. Ces dernières années, le pays a beaucoup entrepris pour comprendre et contrer ces évolutions et accélère même dans la mise en place de mesures pour anticiper et amortir les chocs.

2.2 VUE D'ENSEMBLE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE AU LUXEMBOURG : BILAN CONTRASTÉ

2.2.1 VISUALISATION GLOBALE DES PROGRÈS

Afin de se faire une idée globale de la durabilité au Luxembourg et des progrès accomplis pour l'ensemble des ODD sur une période de 5 ans, le STATEC a évalué l'évolution des indicateurs sur base d'une échelle graduée de -5 à +5 et l'a visualisée dans un schéma. Pour chaque ODD, la tendance est positive si la zone bleue dépasse la ligne orange. En revanche, le progrès n'est pas suffisant si la zone bleue reste à l'intérieur du cercle. Pour réaliser ce calcul, la moyenne arithmétique des progrès accomplis par chacun des indicateurs d'un même ODD a été calculée.

Les indices de progrès du Luxembourg vers un développement durable



Ce graphique permet une interprétation plus juste de l'évolution que celle basée sur le nombre d'indicateurs défavorables ou sur l'attribution à l'ODD de la classe la plus mauvaise. La méthode pourrait être améliorée en intégrant l'importance relative de chaque indicateur au sein des ODD via l'attribution d'une pondération lors du calcul de la moyenne. Cet exercice de pondération n'a pas encore été finalisé à l'heure de la rédaction de ce rapport.

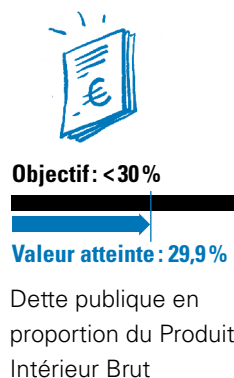
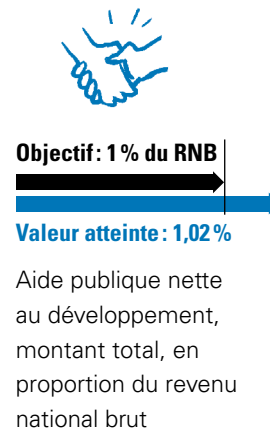
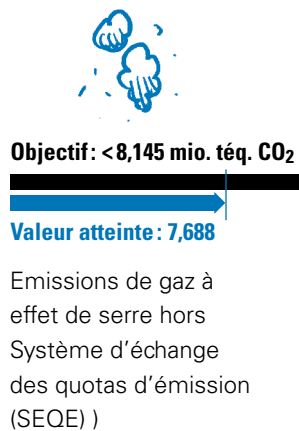
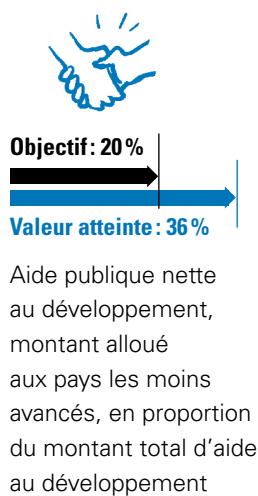
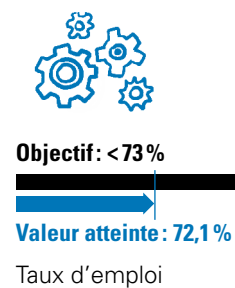
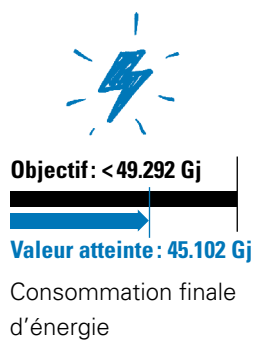
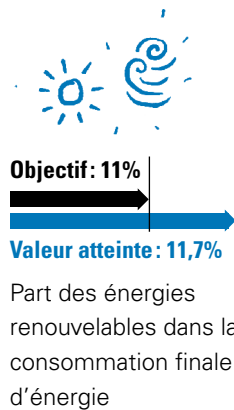
2.3 EVALUATION À L'HORIZON 2020

Les indices de progrès à court terme calculés au niveau des ODD montrent que le Luxembourg avance favorablement pour 9 des 16 objectifs retenus, à savoir les ODD 2, 3, 5, 7, 11, 12, 13, 16 et 17. En revanche, on observe une évolution défavorable pour les ODD 1, 4, 6, 8, 9, 10 et 15.



Sur les 98 indicateurs actuellement quantifiés pour le suivi de la transition vers un développement durable, 9 disposent d'objectifs chiffrés à l'horizon 2020. Sur ces neuf indicateurs, sept ont atteint ou dépassé leur objectif.

Indicateurs dont les objectifs 2020 ont été atteints



Source :
 STATEC,
 Direction de la Coopération au développement et de l'aide humanitaire

Dans les pages qui suivent, nous passons en revue l'état d'avancement de quelques ODD clés pour le Luxembourg dans sa mise en œuvre de l'Agenda 2030.

Pas de pauvreté



Malgré tous les moyens mis en œuvre, l'augmentation du risque de pauvreté monétaire (revenu disponible) n'a pu être enrayerée et

l'objectif de réduction du nombre de personnes en risque de pauvreté à l'horizon 2020 n'a pas été atteint. Le taux de risque de pauvreté au travail est aussi plus élevé au Luxembourg qu'au niveau UE-27. Les indicateurs sont cependant nettement plus favorables lorsque l'on mesure ce risque après transferts sociaux, ce qui confirme que la politique sociale est l'une des forces de la société luxembourgeoise. De plus, le pays déploie de larges efforts pour assurer aux ménages à faibles revenus un accès gratuit ou à faible coût à des services essentiels tels que garde d'enfants, repas scolaires ou transport public. Ces aides n'entrent pas dans le calcul du taux de pauvreté mais ont un impact significatif sur le niveau de vie des ménages.

Bonne santé et bien-être



En dépit de la crise sanitaire liée au Covid-19, le niveau de santé et de bien-être de la population du Luxembourg connaît globalement

une évolution positive, par rapport à un niveau déjà élevé. De réels progrès sont observés, par exemple, à travers la baisse du taux de suicide, du recours aux psychotropes ou encore des accidents de la route. La proportion du nombre de fumeurs continue en revanche à augmenter (26% en 2020).

Éducation de qualité



Après une évolution croissante pendant 13 ans, on a observé en 2020 une diminution de la formation continue, probablement liée aux mesures

de limitation de la pandémie Covid-19. Le taux de certification national est plutôt favorable (91,8% en 2020), mais il faut préciser qu'il y a encore peu d'indicateurs sur lesquels on puisse se baser et que beaucoup reste ici à développer.

Égalité entre les sexes



De réels progrès ont été accomplis dans le domaine de l'égalité des sexes. Tant la proportion de sièges détenus par les femmes au sein

du Parlement que leur représentation dans les organes de

décision dans le secteur public tendent vers les 50%. Le Luxembourg est d'ailleurs l'un des pays d'Europe où l'écart de rémunération entre les sexes est le plus faible.

Eau propre et assainissement



Dans le domaine de l'eau, la situation du Luxembourg est contrastée. Le changement climatique et l'augmentation des besoins liée à

la croissance économique et démographique accroissent le stress hydrique (indice de 5,2% en 2020). Pour ce qui est des services à la population, beaucoup d'investissements ont été réalisés ces dernières années et pratiquement tous les indicateurs sont au vert (l'assainissement des eaux présente une évolution favorable à court terme). En revanche, divers indicateurs sont en cours de développement concernant la qualité de l'eau, notamment l'amélioration de l'état des masses de surface et souterraines.

Énergie propre et d'un coût abordable



Le Luxembourg a dépassé l'objectif qu'il s'était fixé pour 2020 de 11% d'énergies renouvelables dans sa consommation totale

d'énergie. L'intensité énergétique du pays, très dépendant des importations, tend par ailleurs à s'améliorer, indiquant un découplage entre la consommation d'énergie et le PIB. Un progrès constant est réalisé dans le déploiement de l'éolien, du solaire et des pompes à chaleur, notamment grâce à un renforcement des aides et des subventions aux particuliers et entreprises. La part des dépenses énergétiques dans le total des dépenses des ménages a évolué favorablement jusqu'au début de l'année. Le gouvernement multiplie les efforts pour limiter les effets de l'augmentation drastique des coûts de l'énergie que connaît le monde en 2022, tant par des aides directes aux ménages en précarité énergétique ou aux entreprises les plus impactées que par des mesures fiscales.

Travail décent et croissance économique



Ces dernières décennies, la croissance économique a connu au Luxembourg un rythme soutenu. Même si elle a ralenti sur les cinq

dernières années, elle est bien supérieure à la moyenne européenne et a clairement moins souffert en 2020 que dans

la plupart des autres pays (-1,8%). Pour rappel, en 2021, elle a été de 6,9%. La création d'emplois est toujours dynamique, le taux d'emploi progresse, le taux de chômage est descendu à son plus bas niveau depuis 2009, mais la productivité réelle du travail stagne et le nombre de jeunes sans emploi (« Youth unemployment ratio») ne cesse de grandir avec près de 7% en 2020 (le taux de chômage des jeunes par rapport à la population active du même âge est de 23,2%). Le recours au temps partiel involontaire ou à la main d'œuvre temporaire est en augmentation tout comme le nombre d'accidents du travail. L'écart salaires hommes-femmes, déjà relativement faible, continue à diminuer

Industrie, innovation et infrastructures



Le Luxembourg mise beaucoup sur l'innovation, la recherche et les filières d'excellence. Le nombre de chercheurs pour 1000 actifs poursuit une progression régulière et en est une bonne illustration. Malgré cela, le niveau des dépenses intérieures brutes de R&D, avec un objectif situé entre 2,3 à 2,6 % du PIB en 2020, est toujours inférieur à 1,3 % depuis 2012 et n'arrive pas à suivre la croissance du PIB, malgré un essor en volume investi. Et, tendance inexorable ces dernières années, la part de l'industrie dans l'économie ne cesse de diminuer face à l'essor ininterrompu du secteur des services (dont le secteur financier), même si, dans l'absolu, la valeur ajoutée brute et le nombre d'emplois dans l'industrie sont restés assez stables ces deux dernières décennies.

Réduire les inégalités



Tant l'Indice de Gini qui permet de mesurer les inégalités au sein de la société que l'indicateur des « Disparités de revenu disponible »

montrent une répartition de plus en plus inégalitaire des revenus. Au cours des dernières années, les effets de ces inégalités ont néanmoins pu être amoindris par les mesures de politique sociale mises en place, notamment les prestations en nature introduites par le gouvernement.

Villes et communautés durables



Des investissements considérables sont effectués dans les infrastructures de mobilité, de traitement des eaux et des déchets et dans les services aux citoyens. Les plans ambitieux de protection de la nature ou pour la qualité de l'air portent leurs fruits.

Cependant, deux points noirs subsistent malgré toutes les mesures prises ces dernières années : le manque de logements est toujours aussi criant et le taux d'artificialisation du territoire continue à augmenter.

Consommation et production responsables



L'économie verte est en progression au Luxembourg, tant dans la protection de l'environnement que pour la gestion raisonnée des ressources.

Cependant, deux empreintes cruciales pour mesurer cette progression, à savoir l'empreinte matérielle et l'empreinte carbone, ne font pas partie cette année de l'analyse du STATEC. Elles seront intégrées lors du prochain exercice. Mais d'autres sources non prises en compte pour mesurer les indicateurs de développement durable montrent que le pays possède une empreinte écologique extrêmement élevée et a encore beaucoup de chemin à faire pour la réduire.

Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques



Malgré le développement économique et démographique, les émissions de gaz à effet de serre totales ont baissé de 30% par rapport à 2005, mais restent à un niveau élevé (9 millions de tonnes éq. CO₂ au total).

Les émissions de gaz à effet de serre hors système d'échange de quotas d'émission (SEQE) connaissent également une tendance favorable avec une réduction de 24% depuis 2005.

Vie terrestre



La part des zones agricoles et forestières recule inexorablement depuis plus de 20 ans. Bien que celle-ci couvre encore 84,9% du pays,

les zones artificielles grignotent de plus en plus de terrain. Cette tendance a de sérieux impacts sur la biodiversité. En réponse, le Luxembourg a d'ores et déjà désigné en zones protégées 27,2 % de son territoire, surface qui a quasiment doublé depuis 2003.

Partenariats pour la réalisation des objectifs



Les finances publiques sont pour l'instant saines, le Luxembourg s'étant vite remis du trou d'air généré par la crise du Covid-19 à

cause du large soutien apporté à l'économie et aux ménages. Cependant, si l'impact de la guerre en Ukraine sur les finances publiques ne peut pas encore être évalué, la révision à la baisse des prévisions sur la croissance mondiale aura des conséquences défavorables sur une économie aussi ouverte que celle du Luxembourg.

La part des taxes environnementales dans le revenu fiscal total continue malheureusement de diminuer bien que le volume augmente, ce qui ne va pas dans le sens souhaité par le « Pacte vert » européen qui est de transférer la charge fiscale des revenus du travail vers les comportements défavorables à l'environnement.

La contribution de la coopération luxembourgeoise à la réalisation des ODD

Fortement ancrée dans l'Agenda 2030, la coopération luxembourgeoise contribue à la réalisation des ODD à travers ses interventions dans ses pays partenaires. Plus particulièrement, l'APD consacrée par le Luxembourg aux domaines liés à la fourniture et à l'accès de biens sociaux de base et de qualité, au renforcement de l'intégration socio-économique des femmes et des jeunes, à la promotion d'une croissance durable ainsi que d'une gouvernance inclusive évolue favorablement dans la plupart des domaines et représentait 1,02% du RNB en 2020. Pour la même année, 36% de l'APD nette était destinée à des actions dans des pays les moins avancés.



Plus d'informations sur les indicateurs des objectifs de développement durable du Luxembourg sur le portail www.statistiques.lu

2.5 LA CRISE DU COVID-19 ET CE QU'ELLE A RÉVÉLÉ AU LUXEMBOURG

Le Luxembourg est l'un des pays de l'Union européenne les moins touchés par la crise économique et sanitaire due au Covid-19. En 2020, la récession que son économie a enregistrée était l'une des moins élevées de l'UE (-1,8%). Son niveau d'endettement est celui qui a le moins progressé, avec une hausse de 2,9 points de PIB. Le taux de chômage est demeuré faible, atteignant un pic à 6,9% en avril 2020 (avec un taux de 4,9% en février 2022, il n'avait pas été aussi bas depuis 2009). La structure sectorielle de l'économie, fortement axée sur les services (finance et technologies de l'information et de la communication dotés d'un potentiel de télétravail élevé), ainsi que les mesures de soutien décidées par le gouvernement ont permis de limiter les effets économiques de la crise. Le gouvernement a mis en place deux paquets économiques (le Programme de stabilisation et *Neistart Lëtzebuerg*) parmi les plus généreux de l'UE. Il a octroyé 2 milliards d'€ d'aides directes et a maintenu un niveau élevé d'investissements publics en 2020 et 2021.

En conséquence, les inégalités de revenus sont restées stables en 2020, de même que le taux de risque de pauvreté. La santé a primé sur l'économie, l'État étant intervenu massivement au niveau sanitaire, économique et social, au prix d'un accroissement notable de la dette publique. Comme partout dans le monde, il y a bien eu une surmortalité au cours de l'année 2020. Cependant, l'excès de décès est resté limité en comparaison avec d'autres pays. Il n'en reste pas moins que, plus la situation socio-économique des personnes était fragile avant l'émergence du Covid-19, plus celles-ci ont été affectées. Le même phénomène a été observé pour les hospitalisations. Outre les facteurs liés à l'âge ou au genre, les facteurs pauvreté et le fait d'être étranger ont malgré tout joué un rôle selon une étude récente¹ de l'institut de recherche LISER et du STATEC.

Même s'il a subi de plein fouet la fermeture des frontières de ses voisins, le Luxembourg a réussi à trouver les accords nécessaires pour que le secteur de la santé, dépendant de la main d'œuvre frontalière, et son économie puissent continuer à fonctionner. Déjà bien classé auparavant en matière de télétravail, avec la crise, le Grand-Duché est passé en tête du classement européen, devant les Pays-Bas. Le haut niveau de télétravail observé et potentiel s'explique en grande partie par sa structure économique, particulièrement orientée vers les services, dont les services financiers.

Le pays a ainsi montré à ce stade une grande résilience face à cette crise. Son économie et ses finances publiques se sont rapidement rétablies. Et le choc pour la société et la cohésion sociale a pu être considérablement amorti. Il reste à évaluer l'impact potentiel de la guerre en Ukraine.

¹ La COVID-19 au Luxembourg. Le gradient social de l'épidémie

3

QUELLES ACTIONS CLÉS ?

3.1 RENFORCER LA COHÉRENCE DES POLITIQUES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

En 2020, un processus de concertation sur les mécanismes de cohérence des politiques a été initié par le ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable et la Direction de la Coopération au développement et de l'Action humanitaire du ministère des Affaires étrangères et européennes, avec l'implication des membres de la CIDD et du CID. Il s'est poursuivi par trois ateliers de travail et une coordination avec les experts de l'OCDE. « Strengthening policy coherence for sustainable development in Luxembourg » poursuit ainsi deux objectifs majeurs. Tout d'abord renforcer les mécanismes existants pour promouvoir les synergies, faire face aux « trade-offs » politiques et éviter les retombées négatives lors de la mise en application des ODD. Il s'agit aussi d'améliorer les capacités de l'administration dans sa globalité à mettre en pratique la cohérence des politiques et l'élaboration intégrée de politiques.

Ce processus a abouti, in fine, au développement d'un outil de contrôle de la durabilité pour améliorer la cohérence des politiques et mieux comprendre les effets nationaux et transfrontaliers potentiels des initiatives politiques nationales sur le développement durable.

Le « Check durabilité »

Prévu dans le Plan national pour un développement durable (PNDD), le check durabilité a été adopté le 18 mars 2022 par le gouvernement. Il prévoit un contrôle préalable de la durabilité de la législation en tant qu'instrument de mise en œuvre d'une bonne gouvernance et d'appui au développement durable.

Ce contrôle préalable se matérialise par une fiche prédéfinie à remplir, outil d'accompagnement et d'autoévaluation interne des projets de loi par rapport à leur impact général sur le développement durable. Il couvre les dix champs d'action du PNDD et se décline autour des questions suivantes :

1. L'avant-projet de loi a-t-il un impact sur le champ d'action (1-10) du PNDD ?
En cas de réponse négative, expliquez-en succinctement les raisons. Si oui, quels seront les effets positifs et/ou négatifs éventuels de cet impact ?
2. Quelles catégories de personnes seront touchées par cet impact ?
3. Quelles mesures envisagez-vous afin d'atténuer les effets négatifs et comment pourront être renforcés les aspects positifs ?

Afin de faciliter l'exercice, l'instrument du contrôle de la durabilité sera accompagné de points d'orientation ainsi que d'une documentation sur les dix champs d'actions prioritaires du PNDD.

Cette fiche est remplie par les auteurs d'actes normatifs et rajoutée au dossier à soumettre à l'approbation du gouvernement en Conseil. En tant que document parlementaire, elle

fera partie intégrante de la procédure législative. Elle sera ainsi transmise à la Chambre des Députés (au Parlement) ainsi qu'au Conseil d'Etat et sera publique.

3.2 IMPLIQUER ET ACCOMPAGNER LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Le Luxembourg veut accélérer sa transition vers une société durable et neutre en carbone en soutenant les acteurs du territoire à tous les niveaux et notamment celui des communes. Pour cela, de nombreux outils ont été mis en place.

Pacte Climat 2.0

Le Pacte Climat, qui en est à sa version 2, est un contrat entre le ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable et les communes. Il apporte un soutien financier et technique pour la mise en œuvre de mesures concrètes de protection climat au niveau local. Le Pacte Climat octroie trois niveaux de certification et a été signé par la totalité des communes du pays. Cette deuxième version met l'accent sur le renforcement d'équipes locales dédiées et la désignation d'un échevin responsable du Climat afin de donner plus de poids politique au sujet au sein de la commune. Le Pacte Climat 2.0 couvre également les domaines de la qualité de l'air et de l'économie circulaire.

Pacte Nature

Le Pacte Nature offre aux communes la possibilité de s'impliquer dans la conservation des espèces et la préservation de la biodiversité sur leur territoire, dans les milieux urbains, ouverts, aquatiques et forestiers. Considérant qu'elles sont des partenaires privilégiés dans la lutte pour la protection de la nature, l'État met à leur disposition un cadre de référence législatif, financier, technique et consultatif ainsi qu'un catalogue de mesures. Ce cadre-ci vise à impliquer concrètement les communes dans la réalisation du Plan national concernant la protection de la nature (voir aussi page 23), dans le Plan de gestion des districts hydrographiques (volet écologique) ainsi que dans la Stratégie d'adaptation aux effets du changement climatique (volet écologique). 85 communes sur les 102 que compte le pays se sont d'ores et déjà engagées.

Pacte Logement 2.0

Véritable partenariat entre l'État et les communes, le Pacte Logement 2.0 a pour vocation de soutenir ces dernières dans le développement de logements abordables, problématique cruciale pour le Luxembourg aujourd'hui. Il vise aussi à mobiliser le potentiel foncier et résidentiel au niveau communal et à améliorer la qualité résidentielle. Parmi les mesures de soutien : création de postes locaux de « conseiller logement », financés par l'État et bénéficiant de formations régulières. Entré en vigueur le 1er janvier 2021, il court jusqu'en 2032.

Communes 2030

Le ministère de l'Environnement met à disposition des municipalités du pays un outil spécialement développé pour mesurer, évaluer et mettre en évidence leurs initiatives en faveur du développement durable. Après une phase pilote réussie, « Communes 2030 » va maintenant permettre d'évaluer la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et du PNDD à l'échelle locale.

Klima-Agence

L'une des missions essentielles de cette agence étatique de conseil pour la protection du climat et la transition énergétique est de soutenir les communes dans la mise en application des pactes *Climat* (pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050), *Nature* (pour lutter contre la perte de biodiversité) et *Logement* (pour développer le logement abordable), à travers conseils, développement d'outils et assistance technique.

Programme directeur d'aménagement du territoire et plans sectoriels

Un projet de refonte complète du programme directeur d'aménagement du territoire (PDAT) a été finalisé en juin de cette année pour soumission aux communes. Sa méthode d'élaboration a fait l'objet d'un changement collaboratif et d'une large participation citoyenne. Débutée en 2018 au moyen de « laboratoires régionaux » regroupant citoyens, experts et élus locaux, cette consultation s'est poursuivie entre 2020 et 2022 à travers les travaux du *Biergerkomitee Lëtzebuerg 2050* dans le cadre du processus *Luxembourg in Transition* (voir encadré) pour imaginer un Luxembourg zéro carbone d'ici 2050.

Pour rappel, le PDAT oriente les démarches et décisions du gouvernement et des pouvoirs locaux concernant le développement durable du territoire. Il se décline en quatre plans sectoriels (logement, infrastructures de transport, zones d'activités, paysages). Le nouveau PDAT s'inscrit aussi dans une approche transfrontalière via le projet Interreg (de 2018 à 2021) *Schéma de développement territorial de la Grande Région* ayant réuni 25 partenaires de différents niveaux institutionnels des quatre pays (LUX/FRA/DEU/BEL) ainsi que plusieurs universités.

LUXEMBOURG IN TRANSITION : SCÉNARIOS POUR UN TERRITOIRE NEUTRE EN CARBONE D'ICI 2050

De juin 2020 à janvier 2022, la consultation urbano-architecturale et paysagère *Luxembourg in Transition – Visions territoriales pour le futur décarboné et résilient de la région fonctionnelle luxembourgeoise* - a réuni plusieurs équipes internationales d'architectes, urbanistes et sociologues pour produire des scénarios de transition écologique à l'horizon 2050 pour le Grand-Duché et ses territoires frontaliers. Inspirée des grandes consultations du Grand Paris ou du Grand Genève, elle a généré des visions inspirantes et des idées concrètes d'actions, d'infrastructures et d'aménagement.

Parallèlement aux experts, la parole a été donnée à 30 citoyens afin de confronter les visions d'avenir en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme avec le vécu des personnes directement concernées. Au bout d'un processus de travail d'un an, le *Biergerkomitee Lëtzebuerg 2050* a remis ses recommandations au gouvernement : « Neuf principes pour une politique de transition », « Forces et faiblesses du Luxembourg face au défi de la neutralité carbone » et « 44 recommandations pour un territoire neutre en carbone ».

Les scénarios produits par les équipes et les recommandations des citoyens ont donné une impulsion à l'élaboration du nouveau PDAT. L'ensemble des résultats est disponible sur <https://luxembourginttransition.lu>

Juillet 2017

Première Revue Nationale Volontaire

Février et avril 2018

Ateliers de co-travail de préparation du 3^{ème} PNDD avec la société civile

Juin 2018

Plan national de gestion des déchets et des ressources (PNGDR)

Juillet 2018

Loi sur la protection de la nature et des ressources naturelles

Juillet 2018

Création du revenu d'inclusion sociale (REVIS)

Septembre 2018

Nouvelle stratégie générale pour la Coopération luxembourgeoise

Février 2019

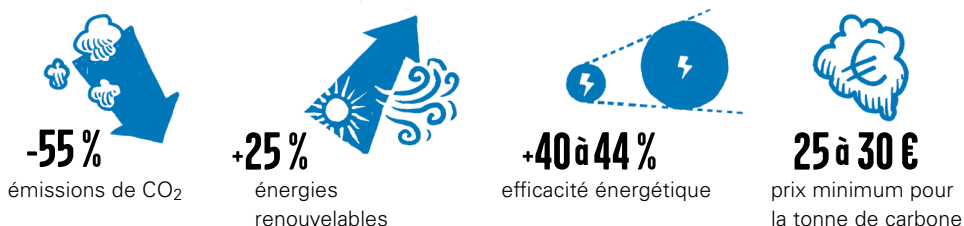
Plan national intégré en matière d'énergie et de climat (PNEC)

TRANSFORMER DES FRICHES INDUSTRIELLES EN QUARTIERS DU FUTUR

Définitivement fermé en 2011, le site sidérurgique de 61,6 ha d'Esch-Schifflange dans le sud du pays va faire l'objet d'une reconversion spectaculaire et surtout exemplaire. En 2019, plusieurs scénarios environnementaux, culturels, économiques et d'aménagement du territoire ont été explorés lors d'un atelier de conception urbaine, avec participation du public, au cours duquel quatre équipes pluridisciplinaires et internationales ont été mises en concurrence. Le concept gagnant, « Stadtfabrik », conjugue l'économie circulaire, l'intégration des paysages, la résilience ou encore la qualité des espaces publics et le lien social. Le site, dédié pour la moitié au logement abordable, devrait accueillir à terme plus de 10.000 personnes. Les éléments exceptionnels de l'architecture industrielle seront intégrés dans ce nouveau contexte urbain, comme ils le furent de manière remarquable dans le quartier voisin de Belval, premier exemple de reconversion de friche industrielle initiée par le Luxembourg dans les années 1990. Le gouvernement décida alors de soutenir le développement économique de la région sud, dans une politique de décentralisation des services de l'Etat visant à une meilleure répartition des emplois sur le territoire et à l'amélioration de la qualité de vie de la population. Dans cette même optique, d'autres projets de reconversion sont en cours dans tout le pays et sont un outil précieux pour l'aménagement du territoire.

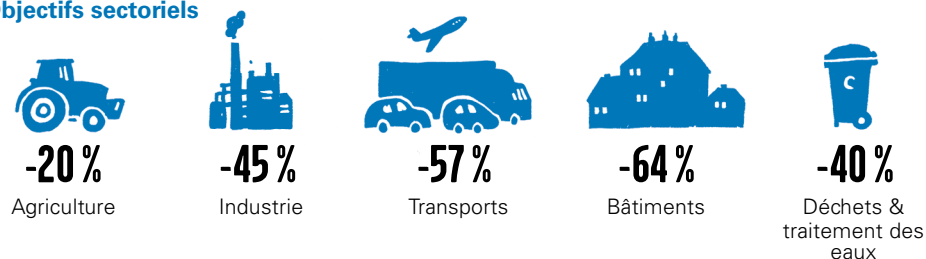
3.3 UNE LOI, UN PLAN ET UNE CONSULTATION CITOYENNE POUR L'ÉNERGIE ET LE CLIMAT

Objectifs nationaux



Depuis le 20 mai 2020, les obligations internationales et européennes du Luxembourg en matière de lutte contre le changement climatique sont inscrites dans le *Plan national intégré en matière d'énergie et de climat* (PNEC), au préalable discuté avec la société civile, les jeunes, les entreprises, les partenaires sociaux et des membres du Parlement. Fort de 200 mesures, ce plan vise d'ici 2030 à réduire d'au moins 55% les émissions de CO₂ du pays par rapport à l'année 2005, à augmenter la part des énergies renouvelables à 25% et à améliorer l'efficacité énergétique de 40 à 44%. Ce plan prévoit également la mise en place d'un prix minimum pour la tonne de carbone, de 25 euros la tonne en 2022 à 30 euros en 2023.

Objectifs sectoriels



La loi-cadre « Climat » donne une base légale nationale à ce plan et vise la neutralité carbone d'ici 2050. Cette loi crée également deux outils, un Observatoire du Climat et une plateforme, afin d'accompagner scientifiquement et de manière participative l'atteinte de

ces objectifs. Un objectif de réduction quantifié a été fixé dans cinq grands domaines : Agriculture (-20%), Industrie (-45%), Transports (-57%), Bâtiments (-64%), Déchets & traitement des eaux (-40%). Un Comité interministériel pour l'action climat coordonne le processus au niveau gouvernemental.

Afin de renforcer l'adhésion aux mesures du PNEC dans la population mais aussi de les approfondir, le Premier ministre a annoncé le 12 octobre 2021 dans son discours annuel sur l'Etat de la Nation la création d'un *Klima-Biergerrot* composé de 100 citoyens reflétant la diversité de la société luxembourgeoise. Ce comité de citoyens a commencé ses travaux le 19 janvier et remettra ses recommandations au gouvernement en septembre de cette année. Celles-ci seront également présentées à la Chambre des députés. (voir plus de détails sur le Klima-Biergerrot page 33).

Le Luxembourg investit 220 millions d'€ de 2021 à 2025 dans les efforts internationaux de lutte contre le changement climatique et se situe parmi les plus grands donateurs par habitant au niveau mondial. Au financement climatique et selon le principe de l'additionalité s'ajoutent une APD non liée sous forme de dons et l'accueil de réfugiés. La protection de l'environnement figure également parmi les thématiques transversales de la Stratégie générale de la Coopération luxembourgeoise « En route vers 2030 ». Avec l'adoption en 2021 de la stratégie « environnement et changement climatique », l'objectif de la Coopération luxembourgeoise est d'inscrire l'ensemble de ses activités et appuis dans des dynamiques de développement durable, inclusives, renouvelables ou sobres en carbone et résilientes face aux effets des changements climatiques et environnementaux.

3.4 BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES

Renforcer la protection de la nature

Le Luxembourg est fier de ses forêts, de ses prairies et de la diversité de ses paysages. Le réseau des zones juridiquement protégées joue un rôle clé dans la stratégie de conservation et de restauration de la biodiversité et des écosystèmes du pays. Et pourtant, même si des progrès considérables ont été accomplis ces dernières années, l'état dans lequel se trouve son environnement naturel nécessite de les intensifier. Le 3ème Plan National pour la Protection de la Nature s'engage ainsi d'ici 2030 à :

- Apporter une protection juridique à un minimum de 30% (27,8% actuellement et 29% d'ici 2026) de la superficie du territoire national, en tenant compte des corridors écologiques en vue de la constitution d'un véritable réseau transeuropéen de la nature cohérent et résilient.
- Mettre en place une protection stricte d'au moins un tiers des zones protégées (10% de la superficie du territoire national contre 3,9% actuellement et 7,5% d'ici 2026).
- Assurer une gestion efficace de toutes les zones protégées, en définissant des objectifs et mesures de conservation clairs, en garantissant les ressources nécessaires et en mettant en place les suivi et évaluation appropriés de ces objectifs et mesures.

La mise en œuvre des plans de gestion sera coordonnée par l'État, en collaboration avec les communes, en comblant les lacunes actuelles qui existent au niveau de la planification avec d'autres acteurs, comme les propriétaires ou les exploitants.

Décembre 2019
3^{ème} Plan national pour un développement durable (PNDD)

Décembre 2019
2^{ème} plan de mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées

Décembre 2019
Observatoire de l'Egalité

Janvier 2020
Lancement de la *Luxembourg Sustainable Finance Initiative* (LSFI)

Mars 2020
Transports publics gratuits pour tous

Mai 2020
Neistart Lëtzebuerg, Plan national pour la reprise et la résilience

Juin 2020
Lancement de *Luxembourg in Transition*, pour un pays neutre en CO₂ d'ici 2050

PIONNIER DE L'ABANDON DU GLYPHOSATE

Le 1^{er} janvier 2021, le Luxembourg a été l'un des premiers au monde avec l'Autriche à bannir l'utilisation et la vente de glyphosate sur son territoire. Un système d'indemnisation à destination des exploitations agricoles a été mis en place. A noter par ailleurs que le *Plan d'action national de réduction des produits phytopharmaceutiques* vise une réduction de 50% de tous les produits phytopharmaceutiques d'ici 2030.

Au Burkina Faso, la coopération luxembourgeoise contribue à la préservation des ressources naturelles à travers des appuis à la mise en œuvre de deux programmes, l'un dédié à la récupération des terres dégradées et l'autre à la gestion durable des ressources forestières.

Vers 20% d'agriculture biologique

Gros consommateur de produits biologiques avec un budget de 265 € par personne et par an (en 3^{ème} position en Europe derrière le Danemark et la Suède), le Luxembourg est en train de rattraper son retard au niveau de la production sur son sol. Avec le Plan d'action national *Bio 2025*, il souhaite ainsi porter la part des terres cultivées en agriculture biologique à 20% d'ici 2025 (elle était de 6,18%, fin 2021). Ce plan ambitieux a développé avec les acteurs une approche holistique qui englobe toute la chaîne alimentaire, de la fourche à la fourchette.

Améliorer la qualité de l'air

Au niveau de la qualité de l'air aussi, beaucoup d'avancées ont été faites. Le *Plan national de la qualité de l'air* fournit des prévisions pour les immissions aux emplacements critiques et encadre la mise en œuvre d'actions ciblées afin de parvenir à réduire la pollution de l'air ambiant sur l'ensemble du territoire. Les prévisions ont ainsi démontré que les mesures mises en place permettent d'assurer une qualité de l'air jusqu'à l'année 2023.

3.5 COMBATTRE L'EXCLUSION SOCIALE ET LA PAUVRETÉ

Des inégalités sociales amorties par les transferts sociaux

Le développement important de ces dernières décennies vers une économie de services à haute valeur ajoutée et ses conséquences, notamment sur le marché du logement, a généré des inégalités grandissantes dans le pays. Les transferts sociaux, dont le niveau est l'un des plus généreux au monde, permettent d'amortir ces inégalités. Dans le cadre du plan d'action pour la mise en place du « Socle européen des droits sociaux », le Luxembourg s'est donné comme objectif ambitieux de réduire le taux de risque de pauvreté et d'exclusion sociale de 20,1% en 2019 à 17,1% en 2030. Les actions sont plus particulièrement ciblées sur l'accès à l'emploi, le logement, les personnes en situation de précarité et la pauvreté infantile.²

L'Allocation de vie chère permet d'aider les personnes à revenu modeste et de lutter contre le phénomène des « working poor ». Début 2022, elle a été majorée de 200 € ainsi que d'une prime énergie de 200 à 400 € par ménage afin de compenser la forte augmentation des coûts énergétiques. Depuis 2021, les allocations familiales sont de nouveau indexées sur l'inflation (par tranche indiciaire de 2,5%). Depuis 2019, le Revenu d'inclusion sociale (Revis) remplace le Revenu minimum garanti. Les quatre objectifs de la loi sont de concrétiser une approche d'inclusion sociale, d'établir un système cohérent de politiques

² Au Luxembourg, le gouvernement met un accent particulier sur les prestations en nature. Ces dernières ne se reflètent cependant pas directement sur le taux de risque de pauvreté (monétaire), bien que l'impact de ces prestations sur le niveau de vie des ménages soit significatif.

ACCÈS À LA JUSTICE POUR TOUS

A travers un projet de loi visant à réformer le système de l'assistance judiciaire pour le rendre plus efficace et plus équitable, le Luxembourg veut assurer un meilleur accès à la justice pour tous les citoyens. L'idée consiste à offrir aux personnes qui ne remplissent pas les critères pour bénéficier de l'assistance judiciaire totalement gratuite la possibilité d'une prise en charge partielle des frais et honoraires résultant d'une action en justice. Le champ d'application de l'assistance judiciaire est également étendu aux personnes bénéficiant d'une procédure de surendettement ainsi qu'aux frais résultant d'une médiation judiciaire et extrajudiciaire.

UNE JUSTICE JUVÉNILE ADAPTÉE AUX BESOINS DES MINEURS

La réforme de la protection de la jeunesse présentée fin mars honore un engagement pris en 2019 par le Luxembourg vis-à-vis du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies. Elle consiste à créer un régime pénal pour mineurs ainsi qu'un régime d'aide, de soutien et de protection aux mineurs, jeunes adultes et familles. Ces projets de loi consacrent l'intérêt supérieur de l'enfant et ouvrent ainsi la voie à une administration et une justice adaptées aux mineurs, dans lesquelles ceux-ci agissent en tant que sujets de droit.

de stabilisation, d'activation sociale et de réinsertion professionnelle, d'agir contre la pauvreté des enfants et des familles monoparentales et de procéder à une simplification administrative.

La diversité dans l'éducation

L'extrême diversité des enfants due à l'attractivité du pays pour une main d'œuvre étrangère venant de tous horizons est une opportunité pour le pays mais aussi un défi de taille pour l'inclusion sociale (rappelons que près de la moitié de la population résidente est étrangère). L'État luxembourgeois veut offrir à tous ces enfants les mêmes chances de départ et les mêmes opportunités de réussite, indépendamment de leur origine. Il a fait de l'accueil de l'enfance une priorité nationale avec son programme « Staark Kanner » (Des enfants forts). Outre une aide financière à travers le chèque service-accueil, ce programme vise à rendre accessible à tous les enfants une structure d'accueil (crèche, maison relais, foyer) à l'éducation plurilingue. Par une offre pédagogique de qualité, il favorise ainsi leur intégration dans la vie de leur commune, de leur communauté et les prépare à la société luxembourgeoise et à son école.

Le paysage éducatif du pays s'adapte à cette diversité croissante. A côté du système régulier gratuit et accessible à tous les résidents, l'école publique propose des parcours diversifiés et des sections linguistiques plus adaptées aux profils linguistiques hétérogènes des élèves. Il existe déjà cinq écoles européennes agréées à travers tout le pays, une sixième va ouvrir ses portes à la rentrée.

Afin de réduire le décrochage scolaire (de 6,92% en 2019/20, en dessous de la moyenne européenne), un concept d'offre qualitative d'aide aux devoirs à l'échelle nationale pour les élèves de l'enseignement primaire est à l'étude. Avec le même objectif, un projet de loi proposant la prolongation de l'obligation scolaire jusqu'à 18 ans a été déposé. Cette mesure s'accompagnera de la mise en place d'offres de formation alternatives.

L'école du 21^{ème} siècle doit pouvoir répondre à un défi essentiel : préparer les enfants à évoluer avec succès et en toute sécurité dans un environnement digitalisé, tout en luttant contre la fracture numérique. Depuis septembre 2020, le développement des compétences en coding dans le cours de mathématiques est généralisé à toutes les classes de l'enseignement fondamental du cycle 4. En 2021, le coding a fait son apparition dans les

Juillet 2020
Stratégie *Null Offall*
Lëtzebuerg (zéro déchets)

Septembre 2020
Luxembourg émet la 1^{ère} obligation souveraine durable d'un État européen

Décembre 2020
Loi-cadre Climat

2021
« Pays champion » pour la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres

Janvier 2021
Création du Comité de citoyens *Biergerkomitee Lëtzebuerg 2050*

Janvier 2021
Luxembourg, 1^{er} pays à interdire le glyphosate

Janvier 2021
Pacte Logement 2.0

Février 2021
Stratégie pour une économie circulaire

cycles 1 à 3 dans les différentes disciplines d'enseignement.

Plus généralement, une plateforme nationale d'apprentissage numérique est en cours de création.

L'éducation et la formation professionnelle constitue un domaine de prédilection des interventions de la coopération au développement luxembourgeoise. Persuadé que le développement du capital humain constitue un pilier fondamental vers l'autonomie, la coopération luxembourgeoise appuie des programmes et projets dans ces domaines dans tous les pays partenaires.

Egalité entre les sexes et lutte contre la violence domestique

La « Convention d'Istanbul du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique » a été adoptée par le parlement luxembourgeois en juillet 2018. La lutte contre la violence domestique et la violence fondée sur le sexe à l'égard des femmes et des filles comme des hommes et des garçons était inscrite dans le programme gouvernemental 2018-2023 et constitue l'un des 7 axes du nouveau Plan d'Action National pour une Egalité entre les femmes et les hommes, adopté en juillet 2020 : (1) Inciter et soutenir l'engagement citoyen et politique, (2) Lutter contre les stéréotypes et le sexisme, (3) Promouvoir l'égalité dans l'éducation, (4) Faire progresser l'égalité professionnelle, (5) Promouvoir l'égalité au niveau local, (6) Lutter contre les violences domestiques, (7) Encourager le développement d'une société plus égalitaire.

Un Observatoire de l'égalité a été mis en place en 2020 afin de disposer d'une vue d'ensemble de l'évolution de l'égalité entre les sexes au Luxembourg avec comme premiers domaines d'étude la violence domestique et l'emploi. Avec la crise sanitaire, le site internet *violence.lu* a été remodelé pour le rendre accessible à la fois aux victimes de violences, aux auteurs, aux témoins et aux professionnels. Une *helpline* s'adressant aux victimes a également été mise en place en 5 langues. Le rapport annuel 2020 montre que les personnes victimes de violences domestiques osent davantage chercher de l'aide. Les activités de prévention et la médiatisation ont permis de détabouiser le sujet au Luxembourg.

De son côté, la Coopération luxembourgeoise a adopté en 2021 une nouvelle stratégie genre. Elle repose sur une vision où femmes et hommes, filles et garçons, et toutes les personnes qui ne s'associent pas à cette catégorisation binaire disposent des mêmes opportunités de choix de vie stratégiques et jouissent des mêmes droits, sur un pied d'égalité et dans le respect de leur dignité humaine.

Le logement : un défi systémique

La question du logement est, depuis longtemps maintenant, la première préoccupation des Luxembourgeois. Les délais pour construire des logements sociaux, l'évolution rapide des prix du foncier et de l'immobilier et la difficulté qu'ont les différents acteurs à construire plus de 3000 à 4000 logements par an (pour un besoin d'environ 6000) risquent notamment d'accentuer les inégalités et de réduire la diversité sociale. Cette situation pose également des problèmes de mobilité à l'échelle du territoire et dans toute la zone fonctionnelle luxembourgeoise et risque aussi de devenir un frein à l'attractivité du pays pour les travailleurs étrangers. Pourtant, les gouvernements successifs ont exploré beaucoup de voies pour remédier à la question du logement, et du logement abordable en particulier. L'Etat tente d'inverser la tendance avec une batterie de projets emblématiques de grande envergure : aujourd'hui « Elmen », « Wunne mat der Wooltz », « Neischmeltz, Laminoir de Dudelange » et demain « Esch-Schifflange »

ou encore Kuebebiert » en plein quartier européen. La réforme de l'impôt foncier annoncée pour 2022 est très attendue. Elle permettrait de lutter contre la rétention des terrains dans les zones constructibles et les logements vides. Et ainsi de préserver les sols dédiés à d'autres activités (agricoles, économiques) et à l'environnement naturel.

3.6 TRANSFORMER L'ÉCONOMIE

En mai 2020, *Neistart Lëtzebuerg* présentait un paquet de mesures pour une relance durable et solidaire de l'économie, impactée par la plus grave crise sanitaire de ces dernières décennies. Avec trois priorités : maintenir l'emploi, soutenir les entreprises dans les secteurs les plus touchés et promouvoir une transition économique durable. Parmi les 23 mesures, on trouve notamment la création d'un fonds de relance et de solidarité pour entreprises, une nouvelle aide de redémarrage pour le commerce de détail mais aussi des actions visant à accélérer la transition vers une économie plus durable.

A l'horizon 2025, la « Stratégie pour une économie compétitive et durable » *Ons Wirtschaft vu muer* (Notre économie de demain) présentée en juin 2021 part du constat que la crise provoquée par la pandémie de Covid-19 et les tendances globales que sont les changements climatiques et la pression sur les ressources naturelles nécessitent d'augmenter la résilience de l'économie luxembourgeoise en accélérant sa double transition numérique et écologique.

Cette feuille de route a comme objectif d'apporter une réponse aux ambitions clés du pays à la fois au niveau global, européen et national à savoir : la transition vers la neutralité climatique d'ici 2050, la transition numérique dans une société de plus en plus digitalisée, la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Elle s'appuie sur six axes :

- accélérer la numérisation de l'économie dans tous les secteurs clés au profit de la société
- mener la transition vers l'économie circulaire par le numérique
- développer des chaînes de valeur stratégiques résilientes
- permettre une transformation sûre et fiable de l'économie des données
- assurer une transition numérique durable
- offrir un environnement d'investissement favorable et des instruments permettant d'atteindre une durabilité tout en restant compétitif

POUR UNE ÉCONOMIE VRAIMENT CIRCULAIRE

Pour le gouvernement, l'économie circulaire est devenue le fil conducteur de nombreuses politiques visant une gestion durable des ressources en même temps que la création de valeur socio-économique. Parce qu'elle est considérée comme un instrument clé pour la mise en œuvre d'un certain nombre d'ODD au Luxembourg et dans la Grande Région, quatre ministères (Economie, Environnement, Climat et Développement durable, Energie et Aménagement du Territoire, Finances) ont présenté en février 2021 la nouvelle stratégie « Economie Circulaire » autour de trois axes majeurs : stimuler l'innovation, projets concrets pilotés par des acteurs publics mais réalisés avec les parties prenantes, concertation étroite entre ministères.

Les principes de l'économie circulaire ont notamment guidé l'élaboration du *Plan national intégré en matière d'énergie et de climat* (PNEC) pour la période 2021-2030 et sont à la base de la stratégie *Null Offall Lëtzebuerg* qui vise une réduction drastique des déchets à tous les niveaux.

Jun 2021
Pacte Climat 2.0

Jun 2021
Stratégie pour une économie compétitive et durable *Ons Wirtschaft vu muer*

Juillet 2021
Pacte Nature

Juillet 2021
Stratégie luxembourgeoise pour le Financement climatique international

Septembre 2021
Stratégie nationale de l'hydrogène

Octobre 2021
Stratégie nationale à LT en matière d'action climat

Janvier 2022
Membre du Conseil des Droits de l'Homme

Janvier 2022
Création du Comité de citoyens *Klima-Biergerrot*

FIT 4 SUSTAINABILITY

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique gouvernementale de développement économique durable en ligne avec les ODD, Luxinnovation, l'agence nationale d'innovation, a mis en place un programme d'accompagnement et de co-financement, *Fit 4 Sustainability*, qui donne aux entreprises la possibilité de réaliser une étude environnementale, c'est-à-dire un bilan de l'impact environnemental de leur activité, co-financée par le ministère de l'Économie. Cette étude est complétée par différentes recommandations devant aboutir à la réduction de cet impact. Les entreprises pourront ensuite mettre en œuvre ces recommandations, en bénéficiant des différents régimes d'aides identifiés au préalable par Luxinnovation. L'étude environnementale pourra porter sur la décarbonation, l'efficacité énergétique, l'économie circulaire et l'utilisation des ressources (eau, matériaux) et sera réalisée par des consultants et bureaux d'études préalablement accrédités par l'agence nationale.

Cette démarche se situe dans la continuité de la stratégie nationale de « Troisième Révolution Industrielle » entamée en 2016. Le gouvernement a également mis en place entre 2020-2021 la Direction « Luxembourg Stratégie ». Installée au sein du ministère de l'Économie, elle assure des missions stratégiques à long terme, portant sur le développement économique et la réflexion prospective, notamment dans le contexte des leçons à tirer des impacts économiques de la crise du Covid-19.

3.7 CONSTRUIRE UN ÉCOSYSTÈME DE LA FINANCE DURABLE

Le rôle de la finance est fondamental dans la lutte contre le changement climatique, et la finance durable est un outil essentiel pour construire des économies à faible émission de carbone, durables et résilientes.

Le Luxembourg est un centre financier transfrontalier mondial dont l'impact va bien au-delà de ses frontières. Il peut donc jouer un rôle important dans l'allocation des capitaux là où ils sont nécessaires. Cependant, les investissements publics ne suffiront pas à assurer la transition vers une consommation nette zéro et à atteindre les objectifs de développement durable. La mobilisation des capitaux privés est devenue une priorité essentielle.

Le Grand-Duché est activement engagé dans le secteur de la microfinance depuis le début des années 1990 (aujourd'hui, la moitié des véhicules d'investissement en microfinance mondiaux sont basés sur son sol). La place financière est, depuis, devenue une plateforme internationale incontournable pour la finance durable. Elle soutient un éventail d'activités allant des fonds d'investissement responsables et de la finance mixte aux cotations d'obligations vertes et à la labellisation des fonds ESG.

Le Luxembourg est aussi aujourd'hui le plus grand centre mondial pour les fonds environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et représentait au premier semestre 2021 44% du total de ces fonds au niveau européen (article 8 et article 9 (SFDR)). La Bourse verte du Luxembourg est le plus grand marché d'obligations vertes au monde, avec environ 50 % de toutes les obligations vertes cotées en bourse.

Afin d'œuvrer concrètement à la transition, le Luxembourg a mis en place avec le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) une stratégie ayant le double objectif de contribuer de manière significative à la lutte internationale contre le changement climatique et de devenir un centre international de premier plan du financement climatique. Cela a conduit à une stratégie luxembourgeoise pour la finance durable et un « plan d'action » pour réaliser les objectifs à court, moyen et long terme.

EXEMPLES D' ACTIONS CONCRÈTES

- LuxFLAG, créé en 2006 en tant qu'agence indépendante et sans but lucratif. Son objectif est de promouvoir la levée de capitaux pour des investissements durables en attribuant un label reconnaissable aux véhicules d'investissement éligibles. Fin 2021, 365 labels ont été accordés à des produits d'investissement et d'assurance représentant 190 milliards d'€ d'actifs sous gestion.
- La plateforme de financement climatique Luxembourg-BEI (LCFP), pour favoriser l'investissement et drainer les financements privés vers des projets à fort impact dans la lutte contre le dérèglement du climat. Il s'agit du premier partenariat de ce genre entre un État membre et la Banque européenne d'investissement.
- L'Accélérateur international de financement climatique (ICFA), un partenariat public-privé pour soutenir les gestionnaires de fonds innovants spécialisés dans l'action climatique.
- Un partenariat stratégique entre le gouvernement et l'Université du Luxembourg, signé début 2020, afin de créer une maîtrise en finance durable, ainsi que des certificats professionnels et de recherche fondamentale et appliquée en finance durable.
- *Luxembourg Sustainable Finance Initiative* (LSFI), partenariat public-privé créé en 2020 sous forme d'association sans but lucratif par le ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, le ministère des Finances, *Luxembourg For Finance* et le Conseil supérieur pour un développement durable. Cette initiative conçoit et met en œuvre la feuille de route du pays pour une finance durable et a été désignée comme organe consultatif pour les règlements et initiatives européens ou nationaux dans ce domaine, comme la taxonomie.
- En 2020, le Luxembourg a émis la première obligation souveraine durable d'un État européen. Cet emprunt de 1,5 milliard d'€ contribue à financer et refinancer des projets à caractère durable.

Enfin, la Direction de la Coopération au développement et de l'Action humanitaire a adopté en 2021 une nouvelle stratégie relative à la finance inclusive et innovante. Elle vise à contribuer à l'éradication de la pauvreté, en particulier dans les pays les moins avancés, en favorisant une croissance inclusive et durable et en soutenant l'intégration socio-économique des jeunes et des femmes.

3.8 VERS UNE MOBILITÉ DÉCARBONÉE

Réseau routier, autoroutier et ferroviaire surchargé... la mobilité est une source de préoccupation majeure pour les citoyens, les salariés (résidents et frontaliers) et les employeurs du pays. Mais aussi et surtout, elle compte encore pour deux tiers de ses émissions de CO₂. Pourtant champion d'Europe des investissements dans les transports en commun par habitant, le Luxembourg peine à compenser les effets secondaires de son développement économique et démographique. En dehors des zones très urbanisées, les transports publics dans le nord, l'est et l'ouest du pays ne sont pas encore suffisamment développés pour constituer une alternative à la voiture privée. Un Plan national de mobilité pour 2035 prenant en compte la mobilité transfrontalière a été présenté en avril pour aller plus loin que la stratégie pour une mobilité durable (Modu 2.0) mise en place en 2018. Ce plan vise à sortir concrètement du paradigme luxembourgeois basé sur la voiture et anticipe la forte augmentation des besoins à l'horizon 2030-2035. Il sera révisé d'ici 5 ans pour l'adapter aux besoins anticipés pour 2040. L'accent y est mis sur le développement multimodal, quantitatif et qualitatif du réseau de mobilité, l'optimisation continue du réseau ferroviaire, l'extension

Février 2022

Ouverture de *Esch2022*, Capitale européenne de la Culture

Février et mars 2022

Ateliers de co-travail de préparation de la 2^{ème} RNV avec la société civile

Mars 2022

Introduction d'un droit pénal pour mineurs et réforme de la protection de la jeunesse

Mars 2022

Lancement du « Check durabilité », outil de contrôle préalable pour les lois

Avril 2022

Plan national de mobilité 2035

PREMIÈRE MONDIALE : TRANSPORTS PUBLICS GRATUITS POUR TOUS

Depuis le 1er mars 2020, les transports publics (train, tram, bus) sont gratuits dans l'ensemble du pays, y compris pour les travailleurs frontaliers et les visiteurs. Par cette mesure, le gouvernement souhaite encourager l'usage des transports en commun sur un territoire encore très marqué par la voiture. En janvier 2022, un projet pilote a étendu la gratuité sur une ligne de bus transfrontalière, 5 km au-delà de la frontière. D'autres projets pourraient en découler.

du réseau de tram à Luxembourg-ville et au-delà (projet de tram express la reliant à la 2ème ville du pays, Esch-sur-Alzette). L'électrification complète du réseau régional d'autobus est prévue d'ici 2030. Le réseau ferroviaire est quant à lui quasi intégralement électrifié et approvisionné exclusivement par de l'électricité issue de sources renouvelables.

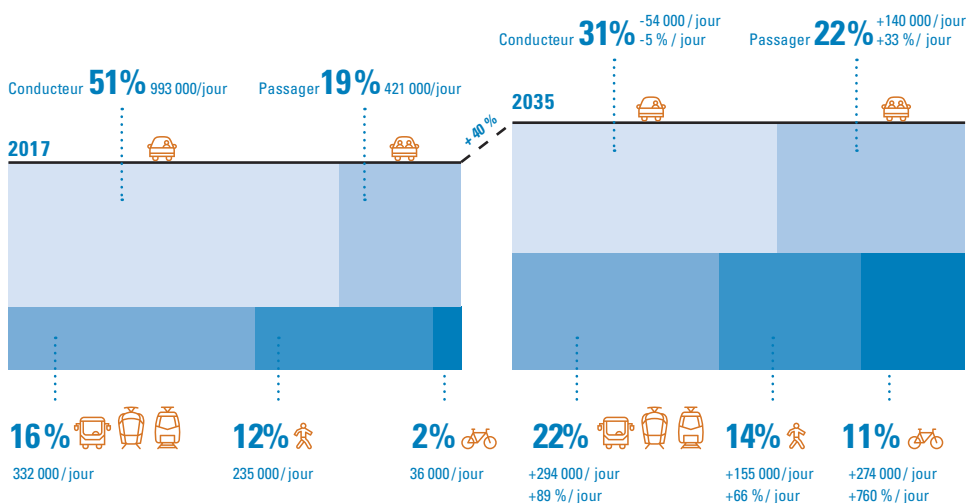
Les systèmes intelligents jouent un rôle capital dans la décarbonation de la mobilité. Le Luxembourg mise beaucoup sur une fluidité optimisée grâce à la digitalisation en créant un cadre propice au développement de services innovants («mobility-as-a-service»), de solutions de partage de voitures électriques et de vélos ou du covoiturage.

Depuis 2019, le planificateur de voyages multimodal *Mobiliteit.lu* permet à l'utilisateur, en intégrant la situation du trafic en direct sur les différents réseaux, de combiner à l'échelle du territoire bus, train, tram, voiture, vélo ou marche à pied et ainsi de choisir sa propre chaîne de mobilité, avec visualisation du degré écologique du trajet.

D'ici fin 2030, 49% des voitures seront 100 % électriques ou plug-in hybrides. Le Luxembourg soutient l'interdiction de la Commission européenne d'immatriculer de nouvelles voitures à moteur thermique et propose même, avec quelques autres états-membres, d'en avancer la date limite à 2030. Le gouvernement prend en charge jusqu'à 50% des frais d'acquisition et d'installation de bornes de recharge électrique privées. Le réseau de bornes rechargeables est le plus dense de l'Union européenne après les Pays-Bas (voitures électriques par point de recharge) et plusieurs initiatives sont en cours afin d'assurer que ce réseau continue à croître dans le même ordre de grandeur que le parc de véhicules électrifiés. Le réseau national de pistes cyclables va être doublé à court terme, en desservant les points d'intérêts majeurs (gares ferroviaires ou pôles générateurs d'emploi) et en le raccordant aux réseaux communaux.

Enfin, l'essor pris par le télétravail depuis la crise sanitaire est un élément important dans la problématique de la mobilité. Des formes hybrides d'organisation, entre présentiel et travail à distance, vont sans doute devenir courantes dans les entreprises et les administrations.

Objectifs globaux de parts modales



Source : Plan national de mobilité 2035

4

UN ENGAGEMENT COMMUN

4.1 ATELIERS DE CO-TRAVAIL : APPROCHE PARTICIPATIVE DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

4.1.1 CONSULTATIONS DANS LE CADRE DU PLAN NATIONAL POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Comme déjà évoqué en début de cette RNV, lors de l'élaboration du 3^{ème} Plan national pour un développement durable en 2017, les différentes parties prenantes (société civile, fédérations, entreprises...) ont été consultées sur les champs d'action prioritaires établis par le gouvernement pour assurer un développement durable au pays, et ce dans le cadre fixé par l'Agenda 2030. Ces consultations ont pris la forme d'une enquête par questionnaire puis d'ateliers de co-travail, avec trois objectifs : sensibiliser les différents acteurs à l'Agenda 2030, compléter les champs d'action prioritaire retenus par le gouvernement avec la vision de la société civile, obtenir de ces acteurs des engagements et des priorités pour la mise en œuvre de l'Agenda.

Les résultats de ce travail commun ont été inclus dans le PNDD (dans la partie « Un engagement commun ») et ont permis d'en façonner la structure (quatre champs d'action prioritaire ont ainsi été rajoutés à l'analyse de l'action gouvernementale pour atteindre les ODD d'ici 2030).

4.1.2 CONSULTATIONS DANS LE CADRE DE LA RNV 2022

Quatre ans plus tard, le même processus a été utilisé, avec la même méthode, afin de faciliter le partage d'expériences sur les réussites, les défis et les enseignements tirés par les acteurs de la société sur le chemin des ODD, qu'ils soient ONG, associations, fédérations ou représentants des entreprises, institutions...

Tant les réponses au questionnaire, largement diffusé auprès des différents acteurs et de leurs réseaux au Luxembourg, que les échanges autour des différentes problématiques liées aux ODD lors des deux ateliers de co-travail des 24 février et 10 mars ont permis de faire émerger quelques enseignements généraux. En raison des défis spécifiques que connaît le pays aujourd'hui, les discussions se sont concentrées sur les ODD les plus pertinents pour un Luxembourg durable : en l'occurrence, pour les questions socio-économiques, les ODD 1,3 4, 5, 8 et 10, pour les questions d'infrastructures et de ressources, les ODD 6, 9, 11, 12, 13 et 15. S'y ajoute l'ODD 17, qui a été discuté de manière horizontale.

Quelques idées maîtresses et constats ont fait leur chemin dans ces ateliers de co-travail et pourront être utiles au gouvernement et aux administrations pour améliorer et accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2030 au Luxembourg :

- un manque crucial de données stratégiques pour évaluer la situation réelle dans certains domaines et pour pouvoir croiser les informations
- des phénomènes non répertoriés, notamment dans la pauvreté, dus aussi à ce manque de données, à la dispersion des acteurs, à l'absence d'approche systémique tant de la part des parties prenantes que de l'Etat
- un échange et une coopération trop limités entre l'Etat et les parties prenantes
- un certain manque de cohérence qui subsiste dans les politiques mises en œuvre malgré de réels progrès
- un modèle économique qui rend plus difficile l'atteinte de certains ODD
- la nécessité de mettre en place une fiscalité incitative par rapport à l'Agenda 2030
- la nécessité de démocratiser les espaces de débat autour des enjeux cruciaux pour le Luxembourg afin d'inclure toute la société (climatiques, consommation du sol, mobilité, éducation...)
- une meilleure coopération transfrontalière.

De l'avis des participants, la « Plateforme Agenda 2030 » prévue dans le 3ème PNND pourrait, dans cette perspective, s'avérer un outil précieux pour discuter et coordonner les initiatives.

4.2 L'IMPLICATION DES CITOYENS EST DEVENUE LA NORME POUR LES GRANDES QUESTIONS

Dans son accord de 2018-2023, la nouvelle coalition gouvernementale a déclaré « La participation citoyenne sera encouragée pour permettre la participation de toutes les composantes de notre société au projet national et pour renforcer la lutte contre le déficit démocratique. Il s'agira également d'inclure les acteurs de la société civile et de la recherche dans l'élaboration des réponses aux enjeux sociétaux qui se posent ». Ainsi, depuis 2015 et l'organisation d'un référendum sur trois questions institutionnelles, le citoyen est de plus en plus sollicité pour participer aux débats sur les questions importantes engageant l'avenir du pays hors des élections. Au niveau national comme local, les problématiques de citoyenneté, d'environnement, de mobilité ou d'urbanisme font souvent l'objet de consultations publiques ou d'approches participatives de plus en plus structurées. Les expériences se diversifient et l'engouement de la population est au rendez-vous.

4.2.1 LE BIERGERKOMMITEE LËTZEBUERG 2050: UNE PREMIÈRE DEVENUE MÉTHODE DE RÉFÉRENCE

Le *Biergerkomitee Lëtzebuerg 2050* a été constitué par le ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire pour représenter le volet citoyen de la grande consultation urbano-architecturale *Luxembourg in Transition* visant à produire des scénarios de transition de l'aménagement du territoire de soutien à une neutralité carbone en 2050. En parallèle aux équipes professionnelles, ce comité de 30 citoyens reflétant la diversité de la société luxembourgeoise (dont cinq travailleurs frontaliers), a travaillé sur cette problématique pendant un an, selon une méthode inédite et développée sur mesure. Lors des six premiers mois, le groupe a pu améliorer sa compréhension des défis auxquels le Luxembourg et ses régions frontalières sont confrontés dans le cadre du changement climatique avec 25 experts nationaux et internationaux. La deuxième phase a permis d'analyser les informations, de discuter les différentes positions et de tirer des conclusions. Des recommandations ont été formulées au gouvernement dans le cadre de sa politique climatique et ont donné des



impulsions au nouveau Programme directeur d'aménagement du territoire. Bien que ce processus n'ait pas eu pour objectif explicite de parvenir à un consensus, le groupe a réussi à trouver des positions communes et des compromis sur tous les points et ce, même si les opinions étaient pourtant très divergentes au départ.

4.2.2 LE KLIMA-BIERGERROT : POUR ALLER PLUS LOIN QUE LE PLAN ÉNERGIE ET CLIMAT AVEC LES CITOYENS

Cette méthode a inspiré la trame de travail du Conseil de citoyens (Klima-Biergerrot) chargé par le premier ministre de formuler à l'adresse des parlementaires et du gouvernement des recommandations pour réussir la mise en œuvre concrète du Plan national énergie et climat remis par le Luxembourg à la Commission européenne et ainsi ancrer ce document théorique dans la vie quotidienne de la population. Ce processus intensif de six mois a mobilisé 100 citoyens et 21 experts chargés de les accompagner. Leurs conclusions seront remises en septembre et discutées à la Chambre des députés à la rentrée.



4.2.3 PÉRENNISER LA CULTURE DE LA PARTICIPATION

Pour intégrer les parties de la population qui n'ont pas de droit de vote dans le processus démocratique, l'instrument des conseils citoyens à l'instar du *Biergerkomitee* et du *Klima-Biergerrot* (constitués à partir d'un échantillon représentatif de la population très diversifiée du Luxembourg) semble une voie à suivre pour le pays. Les différentes expériences de démocratie délibérative des dernières années pourraient ainsi mener à un modèle plus structuré et pérennisé. En effet, l'ONG *CELL* travaille à un concept pour des assemblées citoyennes régionales et la *Plateforme de démocratie participative* de l'Université du Luxembourg tente, quant à elle, de fédérer les idées et les acteurs autour de cette approche novatrice. Un des axes prioritaires du Plan d'action national développé en 2019 dans le cadre du *Partenariat pour un gouvernement ouvert* est d'ailleurs de favoriser l'émergence au Luxembourg d'un «hub» européen des CivicTech, entreprises développant des solutions technologiques au service de la citoyenneté, de la démocratie et de l'Etat de droit.

4.3 LA JEUNESSE DU LUXEMBOURG AUPRÈS DES NATIONS UNIES

Représentant officiellement les intérêts de la jeunesse de leur pays auprès des Nations Unies, les Délégué-es de jeunesse (DJNU) du Luxembourg sont nommé-es pour un an, période pendant laquelle ils/elles s'engagent, entre autres, en faveur de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et des ODD au niveau national et international. Ces dernières années, ils/elles ont réalisé un grand travail de sensibilisation de la jeunesse aux ODD notamment à travers des ateliers interactifs dans différents établissements scolaires. Dans le contexte de la pandémie de Covid-19, les questions liées à la santé mentale, à l'inclusion sociale, à la digitalisation ainsi qu'aux droits humains des jeunes ont joué et continuent à jouer un rôle important dans les activités de ces Délégué-es tant au niveau national qu'international. Et en participant à des conférences et ateliers thématiques abordant des sujets cruciaux tels que la justice climatique, la consommation et production durables ainsi que la participation de la jeunesse à la prise de décisions politiques, les DJNU ont régulièrement l'opportunité d'échanger avec des collègues de tous les coins du monde et de former leur propre réseau professionnel pour continuer leur engagement bien au-delà de leur mandat officiel.

4.4. LES PARTENARIATS ENTRE ACTEURS SE DÉVELOPPENT

4.4.1 LE PARTENARIAT : UN PRINCIPE DE BASE DE LA COOPÉRATION LUXEMBOURGEOISE

L'alignement sur l'Agenda 2030 et ses 17 ODD est au cœur de la stratégie générale de la coopération luxembourgeoise « En route pour 2030 ». Afin de maximiser l'impact de sa démarche au regard de ses ressources limitées, elle concentre une grande part de ses projets et programmes de développement dans un nombre restreint de pays partenaires prioritaires avec qui elle poursuit un engagement à long terme à travers des partenariats stratégiques pluriannuels. L'ensemble de ses actions de coopération au développement est caractérisé par une approche multi-acteurs afin d'en accroître l'efficacité. Elle favorise des partenariats dynamiques et diversifiés avec les ONG internationales, nationales et locales et cherche aussi à promouvoir une collaboration accrue avec les acteurs du secteur privé (notamment à travers des partenariats public-privé qui peuvent mobiliser des ressources

LA BUSINESS PARTNERSHIP FACILITY (BPF)

Lancé par la Direction de la Coopération au développement et de l'action humanitaire avec la Chambre de Commerce du Grand-Duché, ce partenariat encourage les entreprises luxembourgeoises et européennes à mettre en œuvre des projets durables plus particulièrement dans les pays en développement partenaires du Luxembourg et dans les domaines dans lequel il possède une expertise particulière (TIC, technologies financières, logistique, bio-health, éco-innovation et économie circulaire...). Le cofinancement peut atteindre 50% du budget du projet (avec un maximum de 200.000 €) et les lauréats s'engagent à respecter les droits humains tout au long de la mise en œuvre du projet selon les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Depuis son lancement en 2016, la BPF a soutenu 34 initiatives, majoritairement en Afrique.

supplémentaires), en particulier au sein de ses pays partenaires. Le partenariat est donc à la base des principes de la Coopération luxembourgeoise, que ce soit au niveau des pays ciblés, de la forme innovante que peuvent prendre les projets mis en place ou de la diversité des acteurs impliqués.

4.4.2 LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE : MIEUX TRAVAILLER ENSEMBLE

La Grande Région englobe les territoires allant de la Rhénanie-Palatinat à la Wallonie, en passant par le Luxembourg, la Sarre et la Lorraine. Jusqu'à ce jour, la coopération transfrontalière y fonctionne essentiellement en mode « projets », notamment dans la mobilité (le Luxembourg investit ainsi depuis 2018 330 millions d'€ pour améliorer les transports durables, essentiellement dans le ferroviaire) et, avec la pandémie de Covid-19, une coopération accrue dans la santé ou la question du télétravail pour une gestion commune de la crise. Trois domaines ont connu de fortes avancées ces dernières années : l'aménagement du territoire, la mise en place d'une filière hydrogène et la culture.

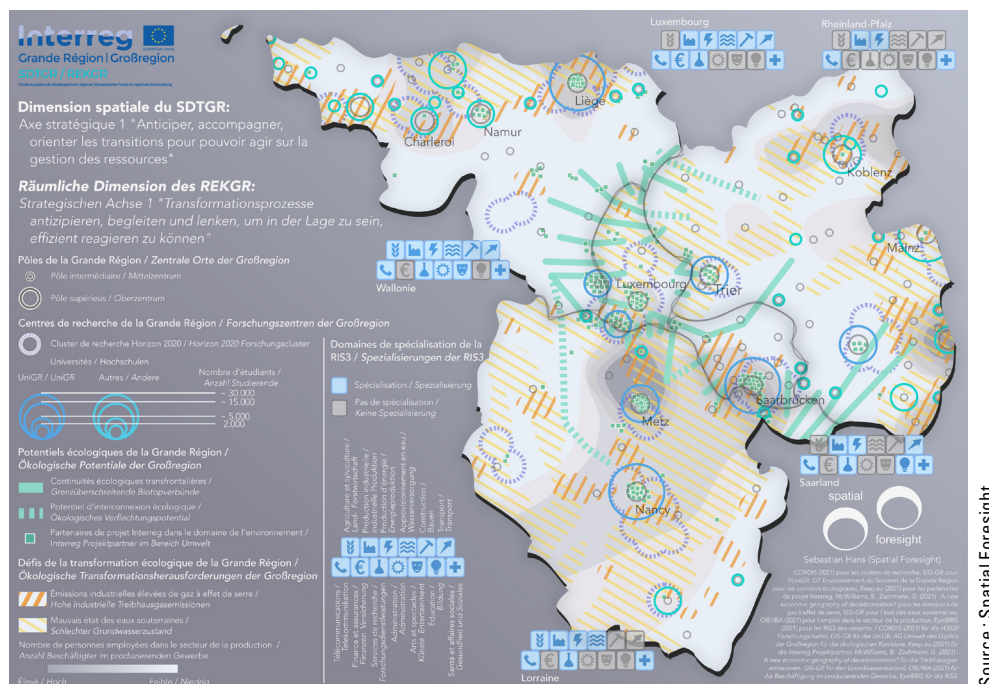
La coopération territoriale transfrontalière

Pour le ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire, une gestion raisonnée du sol ne peut être atteinte que par le biais de la réduction de l'artificialisation du sol combinée à une politique de recyclage des sols et de reconversion des friches industrielles au niveau

intérieur, mais aussi par une concentration du développement dans les lieux les plus appropriés. L'approche du territoire ne doit pas être cantonnée au niveau national mais être couplée à une politique coopérative de « co-développement » de l'espace entre autorités publiques au niveau transfrontalier au vu des flux matériels et immatériels existant entre le Luxembourg et ses régions limitrophes. Pour structurer le développement de la zone transfrontalière autour de Esch-Belval, le Luxembourg et la France avaient déjà mis en place en 2013 un Groupement européen de coopération territoriale, dont les actions se sont pour l'instant concentrées sur la mobilité, l'éducation ou le sport.

Un schéma de développement territorial

Mais l'ambition du ministère et de 25 acteurs institutionnels clés de la Grande Région se situe à une échelle plus globale. Un projet Interreg dont l'objectif est de développer un schéma de développement territorial soutenu par tous les acteurs de la Grande Région (SDTGR) a couru de 2018 à fin 2021. Pendant ces quatre ans, les partenaires de ces projets ont tout d'abord élaboré une base de connaissances et un langage commun puis supervisé une analyse approfondie du territoire. Sur cette base, 45 mesures opérationnelles de coopération ont déjà été identifiées et, à l'avenir, ce travail doit aboutir à une vision commune pour le développement territorial. Dans toutes les parties de la Grande Région, les documents d'objectifs des systèmes d'aménagement du territoire sont en cours de révision ou le seront dans un avenir proche (comme le PDAT du Luxembourg en cours de finalisation). Il en résulte l'opportunité d'y intégrer des thèmes transfrontaliers ou de mettre en œuvre de nouveaux instruments transfrontaliers. Au Luxembourg, le SDTGR est désormais repris dans l'élaboration du nouveau PDAT.



Quelques exemples de recommandations :

- Coopération renforcée entre universités et sur une série de filières stratégiques dans les territoires composant la Grande Région.
- Assurer un réseau écologique transfrontalier permettant de préserver la biodiversité.
- Stimuler de nouvelles chaînes de valeurs en réponse aux besoins d'adaptation aux transitions environnementales, énergétiques et climatiques.
- Protéger les ressources en eau visant la recherche d'une adéquation entre les usages de l'eau et la qualité de la ressource disponible
- Étudier et mettre en œuvre les possibilités de synergies concernant la numérisation de l'industrie (industrie 4.0) dans le secteur manufacturier.

« Grande Region Hydrogen »

Le Luxembourg a mis en place une stratégie nationale « hydrogène » visant à développer un marché de l'hydrogène renouvelable et créé la « Taskforce H₂Luxembourg » regroupant trois ministères et des experts pour faciliter son implémentation. Mais son ambition ne s'arrête pas aux frontières. Il participe actuellement à une étude sur le développement d'une dorsale hydrogène transfrontalière dans le BENELUX et la Grande Région.

En parallèle à ces ambitions politiques, une initiative concrète de huit industriels de la Sarre, de la région Grand-Est et du Luxembourg, annoncée en octobre 2021 et baptisée « Grande Region Hydrogen », vise à mettre en place un écosystème hydrogène intégré et transfrontalier à la taille de la Grande Région en connectant des projets de l'ensemble de la chaîne de valeur : production, transport et consommation. En ciblant les secteurs de la production d'acier et la mobilité, cet écosystème devrait réduire les émissions de CO₂ de plus de 980.000 tonnes/an d'ici 2030.

Matériaux nobles en mode circulaire

Au niveau universitaire aussi des projets transfrontaliers se mettent en place. Les chercheurs de l'Uni-GR (regroupant sept universités réparties entre Luxembourg, Lorraine, Sarre, Rhénanie-Palatinat et Wallonie) ont lancé un programme commun dédié à la préservation des déchets géo-sourcés issus du bâtiment. Créé en juin dernier, le centre de recherches CIRKLA (« circulaire » en esperanto), qui se veut transfrontalier, transversal et interdisciplinaire, mutualise ainsi les connaissances et pratiques de l'économie circulaire dans le domaine des matériaux nobles au sein de la Grande Région.

La culture, un vecteur puissant de coopération

En incluant la culture dans cette RNV, il s'agit de reconnaître la dimension culturelle largement établie du développement durable et la contribution du secteur culturel à la mise en œuvre d'au moins 9 des 17 ODD. Le ministère de la Culture a engagé des réflexions sur le sujet, notamment en matière d'écoresponsabilité, et participe aux travaux multilatéraux en cours. Un dialogue s'est également établi avec des organismes et acteurs du secteur dont certains se sont déjà dotés d'une charte en la matière.

La durabilité est également un élément central de Esch-sur-Alzette, Capitale européenne de la Culture 2022 qui rassemble 18 communes du bassin minier luxembourgeois et lorrain. Partageant aussi bien un passé et un patrimoine industriels importants qu'un grand potentiel de développement culturel, ce territoire transfrontalier représente une région qui est en train de se redéfinir, grâce aussi aux impulsions de Esch2022 qui visent une fluidité

ESCH2022 CAPITALE EUROPÉENNE DE LA CULTURE, PROJET DURABLE

Le ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable et Esch 2022 ont travaillé ensemble à l'élaboration de ELO (« maintenant » en luxembourgeois), Charte de durabilité pour cette Capitale européenne de la Culture. La plateforme permet d'accompagner, par des lignes directrices et des bonnes pratiques, les porteurs de projet dans leur démarche durable. Au travers de 6 axes de développement, des objectifs peuvent être fixés, des solutions trouvées et des expériences partagées.

Dès le début du projet, ELO a aspiré à un partage des savoirs, des acquis et des solutions avec les deux autres capitales européennes de la culture en 2022, Kaunas en Lituanie et Novi Sad en Serbie. En juillet, lors d'un événement consacré au développement durable à Novi Sad, des représentants des futures capitales culturelles seront invités afin de promouvoir l'idée de ELO au-delà de 2022 et d'assurer aux futures Capitales Européennes de la Culture une charte de durabilité.

www.elo.lu



nouvelle et un développement durable sur ce territoire partagé et entre ses habitants. L'étude de préfiguration de l'*Internationale Bauausstellung* (IBA) menée en 2020-2021 est un autre exemple éloquent de l'implication transversale de la culture en matière de développement durable. Sur 10 ans, l'IBA facilitera de nombreux projets innovants dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme ou du développement territorial et contribuera à tracer un paysage unifié entre le sud du Grand-Duché et la région française du Pays Haut Val d'Alzette, en créant une nouvelle agglomération urbaine transfrontalière. Elle constituera un modèle unique de coopération au niveau européen pour relever les défis des transitions en cours dans l'énergie, l'écologie, la mobilité et le numérique.

4.4.3 SONDER LA MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA 2030 DANS LES ENTREPRISES

En 2021, la Chambre de Commerce, représentante de toutes les entreprises du Grand-Duché, a conçu ses *Luxembourg Sustainable Business Principles* en grande partie en relation avec les ODD de l'Agenda 2030 et son ambition est d'accompagner ses membres dans des projets de développement durable à fort impact, dans tous les secteurs. Le mouvement IMS (*Inspiring More Sustainability*) qui anime les efforts d'une large communauté d'entreprises, a mis l'Agenda 2030 au cœur de son travail. L'INDR (Institut National pour le Développement durable et la Responsabilité sociale des entreprises) l'a quant à lui placé au centre de la démarche très poussée de labellisation des entreprises socialement responsables, devenue la référence au Luxembourg.

Après l'intense effort déployé en 2016 par toutes les parties prenantes de la société dans l'exercice de la Troisième révolution industrielle pour développer une économie résiliente et intelligente au Luxembourg, la Chambre de Commerce, IMS et INDR ont décidé de réaliser ensemble en juin 2022 le panorama de l'implication des entreprises luxembourgeoises dans la responsabilité sociale. Les résultats en seront connus en octobre.

4.5 PROMOTION DES BONNES PRATIQUES

L'échange et la diffusion de pratiques inspirantes permet d'avancer plus vite dans la mise en œuvre des ODD. Les initiatives sont nombreuses au Luxembourg, dont voici deux exemples.

La plateforme www.aktioun-nohaltegeet.lu

Cette plateforme collaborative initiée par le Conseil supérieur pour un développement durable et l'Université du Luxembourg avec le soutien d'un certain nombre d'acteurs institutionnels présente en deux langues des actions en faveur de la durabilité provenant d'un large éventail de secteurs : société civile, entreprises, écoles, communes, organismes publics, instituts de recherche... Elle se veut une source d'inspiration et de collaboration autour du développement durable au Luxembourg.

Le portail www.economie-circulaire.lu

Lancé en juin 2021 et rassemblant les efforts de quatre ministères, il s'adresse de manière ciblée aux entreprises, communes et citoyens pour promouvoir et soutenir l'économie circulaire, secteur prioritaire pour le gouvernement. Alimenté en continu, il présente les informations clés, les programmes de soutien et les initiatives touchant à l'économie circulaire, la production et l'échange de biens et services et la création de valeur socio-économique reposant sur une gestion circulaire et durable des stocks et des flux de matières, au Luxembourg et dans la Grande Région.

5

LE LUXEMBOURG EN TRANSITION



L'AGENDA 2030 DOIT RESTER NOTRE BOUSSOLE

Le Luxembourg présente en 2022 pour la deuxième fois sa revue nationale volontaire. Depuis 2017, année de sa première édition, le monde n'est plus le même.

Nous sommes toujours confrontés à une pandémie avec ses impacts sur la santé publique, la vie quotidienne, le bien-être et l'économie. La guerre en Ukraine a été un choc pour la communauté mondiale. L'Europe a dû constater que 30 ans après la fin de la guerre froide, vivre ensemble en paix et en liberté dans une Europe unie n'est pas un acquis. Et le Luxembourg – au-delà de sa solidarité manifeste avec le peuple ukrainien – est aussi concerné par cette guerre et ses conséquences.

La pandémie est aussi une crise de perte d'intégrité de la biosphère et du climat. Elle a clairement démontré notre interdépendance et notre interconnexion avec la nature. Les conséquences socio-économiques ainsi que les nombreux problèmes socio-psychologiques qui ont accompagné des mesures de protection parfois drastiques, mettent en évidence les inégalités et les tensions sociales croissantes, tant au niveau local que mondial.

Entretemps, d'autres risques persistent. Le déclin de la biodiversité n'a pas diminué, bien au contraire : chaque jour, 150 espèces disparaissent. Dans les décennies à venir, c'est un million d'entre elles qui aura disparu à jamais de notre planète, et avec elles, les services des écosystèmes qu'elles forment et sur lesquels reposent aussi notre bien-être et notre économie.

Des défis similaires et plus importants peuvent voir le jour dans les années à venir. Nous savons que le changement climatique contribue déjà à la propagation de maladies et que la dégradation de l'environnement provoquera d'autres crises. Nous devons poursuivre un engagement continu pour réduire les émissions de gaz à effet de serre afin de freiner l'augmentation de la température mondiale et accélérer la mise en œuvre concrète de stratégies d'adaptation et d'atténuation ambitieuses. Il est crucial d'améliorer la conservation de la nature et de réduire drastiquement les niveaux de pollution pour fournir des espaces sûrs à la fois pour la biodiversité et pour les humains.

En 2022, comme en 2017 et 2015, nous devons agir pour un renforcement de la résilience sociale, économique et environnementale, afin d'assurer une transition juste vers une économie et une société inclusives et durables où personne n'est laissé pour compte. L'Agenda 2030 avec le Plan national pour un développement durable est et doit rester notre cadre de référence.

La science et la recherche doivent disposer des moyens pour mieux soutenir les sociétés et les économies face aux défis existants. Elles doivent surtout être écoutées. L'ampleur de la future transition nécessitera un engagement sociétal et une coopération à tous les niveaux de notre société. Consulter les parties prenantes et mettre en place des espaces et processus de co-travail est une nécessité.

Je tiens ainsi à remercier toutes les personnes impliquées dans la préparation de ce rapport. Merci pour votre collaboration, merci aussi pour vos actions ! Agir en faveur d'un développement durable ne peut en effet être qu'un projet commun !



Joëlle Welfring

Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable



DES ENGAGEMENTS AUX ACTIONS CONCRÈTES

Si en 2017, l'ambition affichée était celle de transformer des vies tout en préservant la planète, la deuxième revue nationale volontaire confirme que le Luxembourg est entré de plein pied dans une dynamique de transition. De nombreuses actions ont été menées, tant au niveau national qu'international, mais des défis importants restent à relever sur le chemin vers le développement durable.

Atteindre les objectifs de développement durable retenus dans l'Agenda 2030 exige un effort commun concerté, afin de forger ensemble les outils qui nous permettront de répondre aux défis multidimensionnels associés au développement durable et de ne laisser personne pour compte.

Conscient de ces réalités et de ses responsabilités, le Grand-Duché de Luxembourg demeure fermement résolu à mettre en œuvre l'Agenda 2030 sur le plan national mais aussi, particulièrement, dans ses relations avec le reste du monde.

Depuis sa première RNV, le Luxembourg a adopté, en 2018, sa stratégie générale de coopération au développement « En route vers 2030 » qui comme son titre l'indique est fortement ancrée dans les ODD et vise comme objectif général celui de contribuer à la réduction et, à terme, à l'éradication de la pauvreté dans le monde, à travers un soutien au développement durable sur le plan économique, social et environnemental. Faisant également écho à d'autres engagements internationaux en termes notamment d'efficacité et de financement de l'aide, le Luxembourg réitère dans sa stratégie générale son engagement à maintenir son aide publique au développement à hauteur de 1% de son RNB et ce sous forme exclusivement de dons, dirigée essentiellement vers les pays les moins avancés.

A la stratégie générale se sont rajoutées trois sous-stratégies thématiques en 2021 – la stratégie genre, la stratégie environnement et changement climatique et la stratégie finance inclusive et innovante – afin de préciser davantage les ambitions et de mettre en œuvre concrètement les engagements de la coopération au développement luxembourgeoise dans ces domaines.

Pour que l'Agenda 2030 devienne une réalité pour tous et tenant compte de l'interdépendance entre les ODD, il est essentiel de veiller à la cohérence des politiques en faveur du développement. Le Luxembourg a ainsi inscrit dans son programme gouvernemental actuel, le recours progressif à une approche pangouvernementale (whole-of-government approach) dans les relations avec ses pays partenaires. Cette approche vise à renforcer la cohérence et les synergies entre les actions de développement et d'autres domaines de politique, comme ceux de la lutte contre les changements climatiques, des relations économiques, culturelles, politiques et sécuritaires.

La mise en œuvre de ses engagements exige notamment des partenariats multi-acteurs, un des principes de base de la coopération au développement luxembourgeoise. Cette approche partenariale se construit en premier lieu avec nos pays partenaires au niveau bilatéral et s'étend au sein des fora multilatéraux. Dans ce contexte, le Luxembourg veille également à inclure les organisations de la société civile et les acteurs du secteur privé dans ses démarches.

S'il est vrai que les défis pour construire des sociétés plus résilientes, plus inclusives, plus égalitaires et plus durables restent nombreux, jamais auparavant l'humanité n'a eu autant de connaissances à sa disposition. Il s'agit d'en faire bon usage afin de transformer nos ambitions en actions.



Franz Fayot

Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire



Commission de l'Environnement, du Climat, de l'Energie et de l'Aménagement du territoire

21 septembre 2022



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Énergie et de
l'Aménagement du territoire

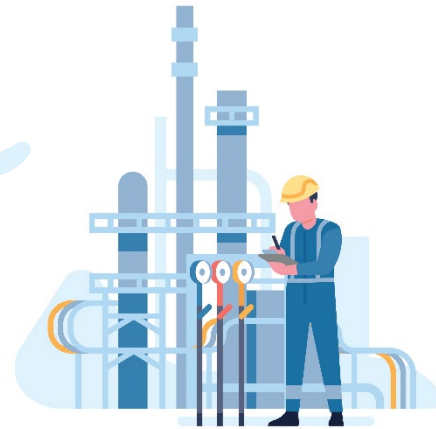
Département de l'énergie



Production



Production



Raffinage

Proposition de la Commission européenne:
Contribution de solidarité de la part des
entreprises du secteur des énergies fossiles

Distribution



Station de service



Transport



Stockage

Luxembourg:
Système de prix maxima



Contribution de solidarité de la part des entreprises du secteur des énergies fossiles

- Champ d'application limité : mines, raffineries, extraction d'hydrocarbures...
- Contribution extraordinaire et temporaire sur les profits réalisés en 2022 si ces profits sont 20% supérieurs à la moyennes des trois années passées
- La contribution est fixée à 33% de ces revenus excessifs





Origine	Route	Rail	Barge	Total
Allemagne	1%	11%	10%	22%
Belgique	56%	14%	4%	74%
France	0%	0%	0%	0%
Pays-Bas	0%	0%	4%	4%
Total	57%	25%	18%	



- Objet : Fixation des prix maxima de certains produits pétroliers
- Accord entre le Ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire et les fédérations représentant le secteur
 - Groupement Energie Mobilité Luxembourg (GEML) pour les importateurs de produits pétroliers
 - Fédération des Exploitants de Stations-Service (FESS)
 - Groupement Combustible Solide et Liquide (GCSL) pour les revendeurs de mazout de chauffage
- En cas de désaccord
 - Prix libres

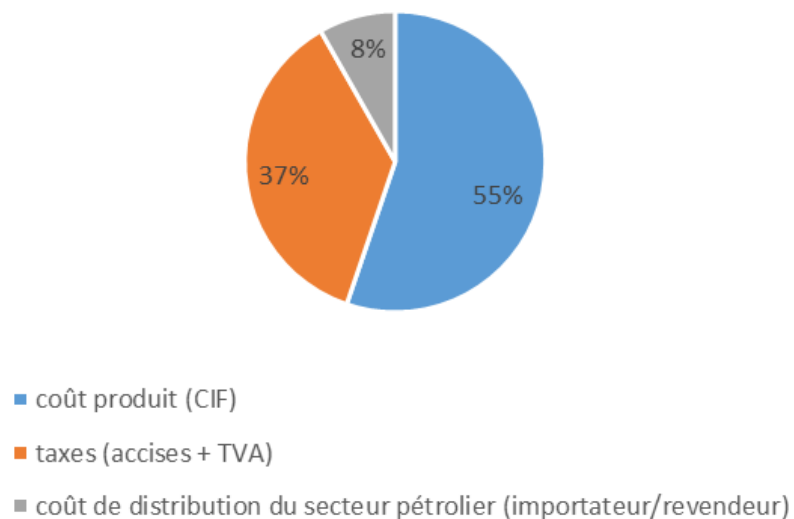


- Concerne seulement l'essence 95 et 98, diesel, mazout 10 et 50 ppm, GPL et gaz en bouteille
- Calcul quotidien, et automatique, sur base :
 - des cotations des produits finis CIF Anvers (en USD/t)
 - du cours de change \$/€
 - du jour ouvrable précédent
- Instrument de transparence et de protection des consommateurs

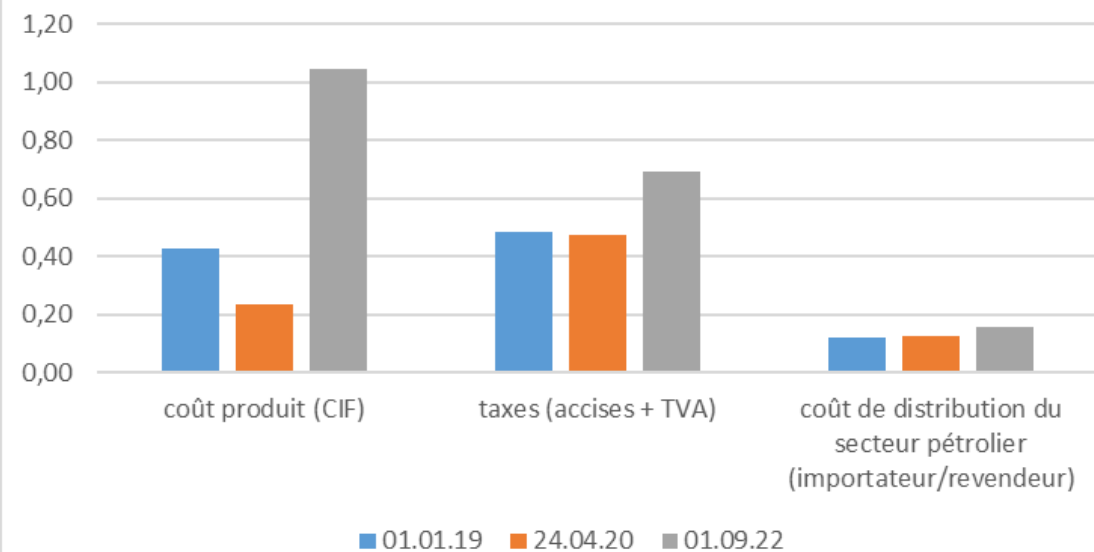


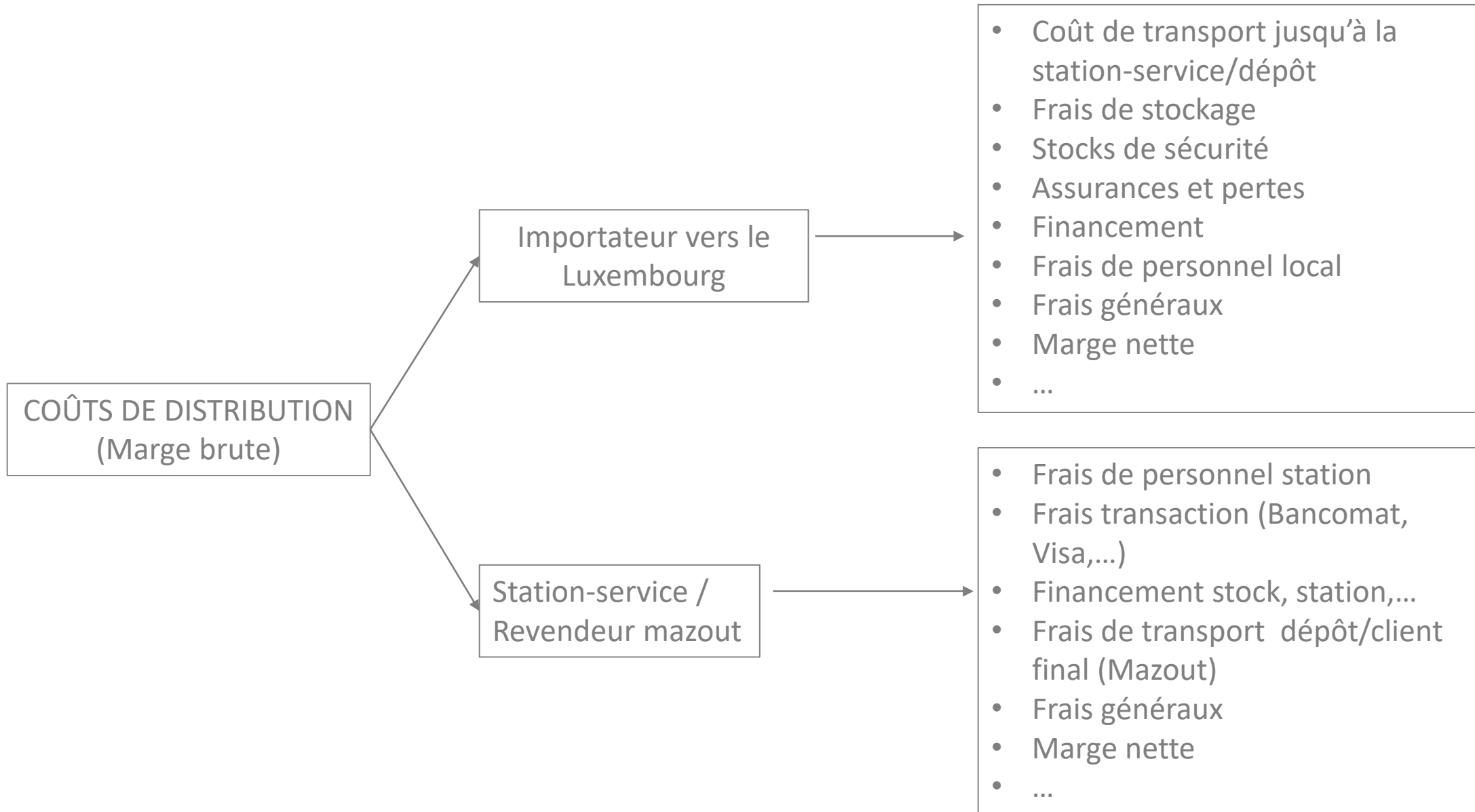
- Composition du prix maximum :
 - coûts produits + taxes + coûts de distribution

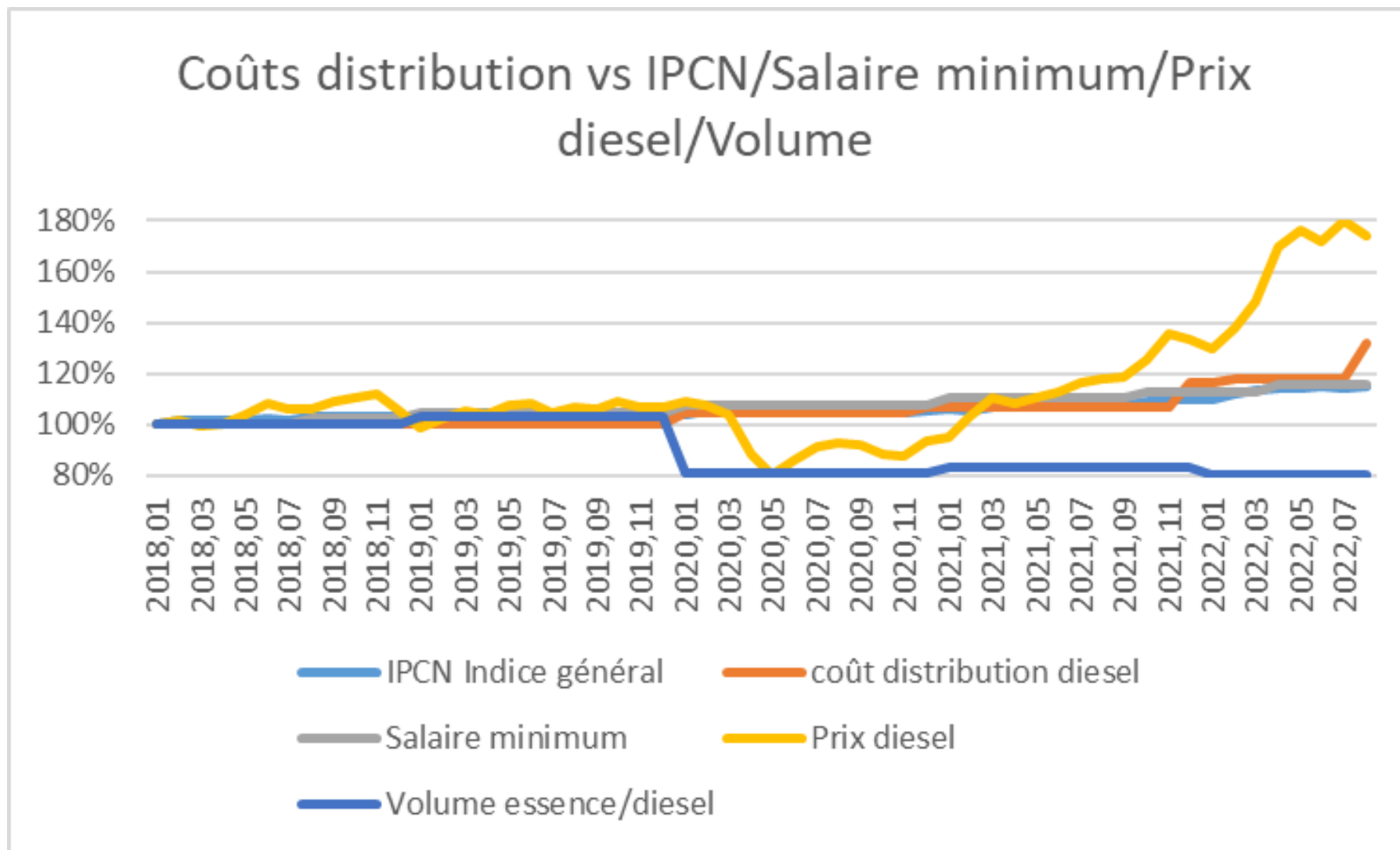
Structure du prix du diesel au 01.09.22 (%)



Prix maxima du diesel (€/l)









- Adaptation automatique des coûts de distribution sur base d'une formule qui prend en compte :
 - Volume
 - Salaire minimum
 - Coûts généraux/construction
 - Prix diesel



➤ Cout distribution de l'année n+1

- $CD_{n+1} = CD_n (P \times \text{Ind. Volume} + P \times \text{Ind. Sal.min.} + P \times \text{Ind Coûts gén.} + P \times \text{Indice prix diesel})$

➤ Facteur P

- P = Pondération pour prendre en compte les différences dans la structure des coûts des différents acteurs :
 - Importateur
 - station-service
 - revendeur de mazout



Merci pour votre attention !



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Énergie et de
l'Aménagement du territoire